

LE MESSAGE SYNDICAL

Organe des Syndicats de Travailleurs Chrétiens de l'Union Régionale de l'Ouest (C. F. T. C.)

LOIRE-INFÉRIEURE - MAINE-ET-LOIRE - VENDÉE - VIENNE - DEUX-SÈVRES

Administration et Rédaction : 6, Rue de Bel-Air — NANTES

L'Encyclique "Rerum Novarum" qui a rappelé les devoirs mutuels entre patrons et ouvriers

DEVOIRS des OUVRIERS

D'excellents amis du Syndicalisme chrétien, qui veulent jalousement à ce que la C. F. T. C. ne se laisse emporter par le flot de la démagogie, nous reprochent parfois d'insister sur les droits des ouvriers davantage que sur leurs devoirs. Sachant que ce reproche vient d'esprits expérimentés et de cœurs désintéressés, nous avons pensé qu'il serait à propos de mériter leurs éloges (au lieu d'en encourir leurs blâmes) en rappelant aux travailleurs les obligations que le Pape Léon XIII énumérait à leur intention il y a 37 ans.

« Et d'abord, disait le vénéré Pontife, toute l'économie des vérités religieuses, dont l'Eglise est la gardienne et l'interprète, est de nature à rapprocher et à concilier les riches et les prolétaires en rappelant aux deux classes leurs devoirs mutuels, et avant tous les autres ceux qui dérivent de la justice.

« Parmi ces devoirs, voici ceux qui regardent le prolétaire et l'ouvrier : il doit fournir intégralement et fidèlement tout le travail auquel il s'est engagé par contrat libre et conforme à l'équité ;

« Il ne doit point léser son patron, ni dans ses biens, ni dans sa personne : ses revendications mêmes doivent être exemptes de violence et ne jamais revêtir la forme de séditions ;

« Il doit fuir les hommes pervers qui, dans des discours artificieux, lui suggèrent des espérances exagérées et lui font de grandes promesses, qu'il abandonnent qu'à de stériles regrets et à la ruine des fortunes ;

« Il s'agit ici — répétons-le après le Pape — de devoirs auxquels l'ouvrier ne peut se soustraire sans manquer gravement à la justice. Que tous nos camarades veulent bien y réfléchir et ils comprendront, d'une part, que leur droit à un minimum de bien-être doit être acheté par l'accomplissement intégral de leurs devoirs de travailleurs, par le développement de leur conscience et de leur compétence professionnelle, par une vie honnête et pacifique. D'autre part, ils comprendront aussi pourquoi la C. F. T. C. base toute son action sur l'observation des principes religieux et moraux sans lesquels la notion du devoir s'obscurcit et la paix sociale cède la place à la guerre fratricide.

Léon XIII déclare encore :

« La nature impose au père de famille le devoir sacré de nourrir et d'entretenir ses enfants... de se préoccuper de leur avenir et de leur créer un patrimoine ».

Plus loin, le Pape dit encore :

« L'ouvrier qui percevra un salaire assez fort pour parer aisément à ses besoins et à ceux de sa famille... s'appliquera à être économe et fera en sorte, par de prudentes épargnes, de se ménager un petit superflu qui lui permette de parvenir un jour à l'acquisition d'un modeste patrimoine ».

« Comme, dans un autre passage, Léon XIII avait proclamé que « le salaire ne doit pas être insuffisant à faire subsister l'ouvrier sobre et honnête », nous pouvons conclure que l'ouvrier doit toucher un salaire qui lui permette de remplir fidèlement tous ses devoirs, y compris ses devoirs de chef de famille, et que, par conséquent, il doit travailler à mériter ce salaire.

Mais si l'ouvrier doit gagner son salaire, un autre doit le lui donner... C'est ce que, d'après l'Encyclique, nous rappelons plus loin.

DEVOIRS des PATRONS

Après avoir parlé aux ouvriers, le Pape s'adresse à ceux qui les emploient :

« Quant aux riches et aux patrons, ils ne doivent point traiter l'ouvrier en esclave ; il est juste qu'ils respectent en lui la dignité de l'homme relevée encore par celle du chrétien... Ce qui est honteux et inhumain, c'est d'user de l'homme comme d'un vil instrument de lucre, de ne l'estimer qu'en proportion de la vigueur de ses bras,

« Le christianisme, en outre, prescrit qu'il soit tenu compte des intérêts spirituels de l'ouvrier et du bien de son âme. Aux maîtres, il revient de faire en sorte que l'ouvrier ait le loisir de remplir en temps utile ses devoirs religieux ; qu'il ne soit point livré à la séduction et aux sollicitations corruptrices ; que rien ne vienne affaiblir en lui l'esprit de famille, ni les habitudes d'économie.

« Défense encore aux maîtres d'imposer à leurs subordonnés un travail au-dessus de leurs forces ou en désaccord avec leur âge et leur sexe.

« Mais, parmi les devoirs principaux du patron, il faut mettre au premier rang celui de donner à chacun le salaire qui convient. Assurément, pour fixer la juste mesure du salaire, il y a de nombreux points de vue à considérer ; mais, d'une manière générale, que le riche et le patron se souviennent qu'exploiter la pauvreté et la misère et spéculer sur l'indigence sont choses que réprouvent également les lois divines et humaines. Ce qui serait un crime à crier vengeance au ciel serait de frustrer quelqu'un du prix de ses labeurs. « Voilà que le salaire que vous avez dérobé par fraude à vos ouvriers crie contre vous, et que leur clameur est montée jusqu'aux oreilles du Dieu des armées » (Jav. V, 4).

« Enfin les riches doivent s'interdire religieusement tout acte violent, toute fraude, toute manœuvre usuraire qui serait de nature à porter atteinte à l'épargne du prolétaire, et cela d'autant plus que celui-ci est moins apte à se défendre et que son avoir, pour être de moindre importance, revêt un caractère plus sacré ».

On remarquera que le Pape s'étend plus longuement sur les devoirs des patrons que sur ceux des ouvriers. C'est qu'en effet, les devoirs de ceux-ci sont à la fois plus nombreux et plus importants que les devoirs de ceux-là. Plus on est haut placé, plus on a de responsabilités et de charges, c'est-à-dire de devoirs. Il n'y a, pour s'en étonner, que ceux qui s'imaginent que la puissance et la richesse ne confèrent que des droits et des privilèges. Mais ceux qui connaissent la vraie doctrine de l'Eglise savent bien que la richesse entraîne plus de devoirs que la pauvreté, et l'autorité plus de charges que l'obéissance.

Si l'on veut un exemple qui fasse bien comprendre cette vérité, qu'on prenne celui de la famille où des parents — qui possèdent l'autorité — ont cependant à l'égard de leurs enfants plus de devoirs que ceux-ci n'en ont envers eux.

Après tout, si tous les hommes ont le devoir de travailler, rien n'oblige personne à devenir patron. Si en le devenant, tel ou tel prétend n'en retirer que les profits et les avantages, sans se soucier des charges morales que lui impose sa situation, c'est qu'il est indigne du *beau nom de patron* qui veut dire *père*. Qu'il dépose donc le commandement et redevenue simple serviteur !

Confédération Française des Travailleurs Chrétiens

Les Travaux DU IX^e Congrès annuel

Le IX^e Congrès annuel de la C.F.T.C. s'est ouvert le 27 mai, au siège social, 5, rue Cadet. Le rapport moral présenté par M. J. Zirnheld, président, a résumé les indications fournies par une enquête récente auprès des Syndicats affiliés. Ceux-ci sont au nombre de 632 (non compris 200 groupes locaux en Alsace-Lorraine) soit en augmentation de près de 50 depuis l'an dernier. Les renseignements obtenus font état de 720 cours professionnels, comptant près de 6.500 élèves. 81 caisses de chômage ont versé en 1927 pour 540.000 francs de secours. 467 militants du syndicalisme chrétien ont été appelés à faire partie de conseils ou de comités officiels.

La Fédération des Syndicats indépendants d'Alsace-Lorraine, Union Régionale de la C.F.T.C., était représentée au Congrès par son président, notre ami Bilger, député du Haut-Rhin, vice-président de la C.F.T.C., et par trois de ses secrétaires, H. Meck, récemment élu député démocrate populaire du Bas-Rhin ; le docteur E. Thiel et Wirtz.

A l'issue du déjeuner amical, H. Meck prononça un toast émouvant dans lequel il

exalta les relations affectueuses qui existent depuis vingt ans, dans le cadre de la C.F.T.C., entre les Syndicats chrétiens d'Alsace-Lorraine et ceux du reste de la France. J. Zirnheld annonça que le prix Brelaz, destiné au propagandiste le plus méritant, était attribué à Georges Dufour, fondateur et premier président de la Fédération des Syndicats professionnels des Cheminots de France. P.-J.-S. Serrarens, secrétaire général de la Confédération internationale des Syndicats chrétiens, exprima aux congressistes la chaleureuse sympathie des organisations qui fonctionnent dans douze pays, suivant les mêmes principes.

Dans l'après-midi du 27, le Congrès a adopté le rapport présenté au nom de la Commission de législation par Marcel Poinboéf, secrétaire général de la Fédération Française des Syndicats d'employés, sur « l'obligation légale des allocations familiales ».

A la séance du matin, le 28 mai, le Congrès a entendu M. Paul Devinat, directeur de l'Institut international d'organisation scientifique du travail. M. Devinat a montré l'attitude que les travailleurs et les groupements syndicaux devaient observer en face des nouvelles méthodes d'organisation scientifique du travail ; il a fait ressortir que les règles proposées ne pourraient avoir leur plein effet qu'à la condition de tenir compte des différents facteurs qui doivent jouer un rôle notamment au point de vue technique, économique, social et moral. Cet exposé, très clair, très précis et très objectif, a produit une excellente impression parmi les auditeurs. Différentes observations ont permis à Devinat d'apporter des précisions très opportunes.

A l'issue du déjeuner en commun, des toasts ont été prononcés par J. Zirnheld, Devinat, Broutin (Lille), Perin (Charleville), Guérin (Lyon), Carnavale (Marseille), Boyer (Bordeaux), Bernard (Rennes).

Dans la séance de l'après-midi, présidée par H. Meck, Gaston Tessier, secrétaire général de la C.F.T.C., a présenté un rapport à la suite duquel les vœux suivants ont été votés :

PROGRAMME DE RÉALISATIONS LÉGISLATIVES

Le IX^e Congrès national de la C.F.T.C., réuni à Paris les 27 et 28 mai,

Constata avec satisfaction que les programmes sociaux exposés depuis quelques mois dans les groupements patronaux et ouvriers comme dans les congrès politiques, au Parlement comme au Conseil supérieur du travail et au Conseil national économique, dénotent les progrès accomplis par des idées et des méthodes que le syndicalisme chrétien a toujours préconisées ;

Rappelle que ces principes et ces formules reposent sur une tradition constante, affirmée en France, au XIX^e siècle, par des hommes tels qu'Ozanam, Lacordaire, Montalembert, de Mun, et qui a trouvée une magnifique expression, en 1891, dans l'encyclique de Léon XIII sur la condition des ouvriers ;

Redit la confiance du mouvement syndical chrétien en une doctrine qui exalte la dignité de la personne humaine, proclame les droits de la famille, précise le rôle tutélaire de l'Etat, enseigne les devoirs professionnels réciproques, prescrit l'entente des catégories sociales, développe l'esprit de collaboration, organise la vie corporative dans la justice et la charité.

Le Congrès salue avec joie ce ralliement des esprits et des volontés autour des notions incontestables, pour une tâche positive et pratique de progrès social, d'activité économique, de prospérité nationale ;

Sur le terrain législatif, il renouvelle les vœux antérieurs du syndicalisme chrétien à l'égard des principales réformes suivantes.

POLITIQUE FAMILIALE

Développement du logis ouvrier familial, par la mise en œuvre d'un programme national de construction ;

Mesures d'hygiène publique, suppression ou interdiction de location des habitations insalubres, préservation effective de la contagion ;

Allocations familiales obligatoires, par le moyen de caisses de compensation fonctionnant sous le contrôle de commissaires paritaires ;

Réorganisation des commissions d'études relatives au coût de la vie ; révision et extension de la législation sur le minimum de salaire dans les travaux à domicile.

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Extension de l'enseignement professionnel gratuit à tous les degrés et organisation rationnelle de l'apprentissage ;

Aide effective à l'enseignement professionnel organisé par les Syndicats.

ORGANISATION CORPORATIVE

Garanties effectives de la liberté syndicale ;

Extension de la juridiction prud'homale ;

Développement de la réglementation professionnelle fondée sur les accords syndicaux ;

Institution de la conciliation et de l'arbitrage obligatoires, avec garanties professionnelles ;

Représentation des intérêts économiques par le moyen d'organismes paritaires ; égalité de droits et de traitement pour les différentes organisations syndicales.

PROTECTION DU TRAVAIL

Maintien et application de la loi sur la journée de huit heures ;

Renforcement de l'inspection du travail ;

Application effective du repos hebdomadaire, dominical et collectif ;

Congés annuels payés pour les travailleurs ;

Refonte rapide de la loi sur les accidents du travail ;

Révision des lois et règlements protégeant le travail de la femme et de l'enfant ;

Adoption du statut légal des employés ;

Vote définitif du nouveau régime de retraites des cheminots ;

Réglementation de l'emploi de la main-d'œuvre étrangère ;

Ratification des projets de convention adoptés par les Conférences interpatronales du travail.

Le Congrès de la Métallurgie

Le 8^e Congrès de la Fédération Française des Syndicats Professionnels de la Métallurgie (C. F. T. C.) s'est réuni les 26 et 27 mai, au siège social, 5, rue Cadet, à Paris.

Quarante délégués, représentant les Syndicats de vingt régions, y prirent part, parmi lesquels on remarquait M. Henri Meek, délégué de Strasbourg, député du Bas-Rhin.

L'Union Internationale des Métallurgistes, qui était représentée au Congrès par M. Van Welle (Utrecht), et la Centrale Belge par MM. Sterck (Anvers), et Dubois (Liège), apportèrent le salut de leur organisation au Congrès de la Fédération Française.

Le rapport moral permit de constater les progrès de la Fédération, une dizaine de nouveaux Syndicats ayant été créés et les effectifs ayant augmenté de 16 %. Le rapport financier fut ensuite approuvé.

M. Broutin (Lille), président, étudia la question des salaires et du coût de la vie ; M. Naillod (Lyon), celle des Caisses de chômage, et M. Pérès (Paris), celle de la propagande.

Comme conclusion de ces rapports, plusieurs vœux furent adoptés, rappelant la position prise par la Fédération concernant la législation sur les accidents de travail, les délégués à la sécurité, les congés payés, et préconisant l'extension des Caisses de chômage.

Fédération des Syndicats Professionnels du Livre

5, rue Cadet, Paris

Le samedi 26 mai s'est tenu à Paris, 5, rue Cadet, le second-Congrès de la Fédération des Syndicats professionnels des Travailleurs du Livre (C. F. T. C.).

Deux séances furent consacrées aux travaux.

Au cours de la première, M. Paul Laverdant présenta le rapport moral et financier, faisant ressortir les progrès rapides de la Fédération, fondée en 1926, et qui groupe dans toute la France 17 Syndicats déclarés et 12 sections rattachées. A maintes occasions déjà, syndicats et sections sont intervenus pour des questions d'organisation professionnelle et de salaires, dans les industries du Livre et du papier. Au cours de la discussion qui suivit, des vœux furent émis en faveur de l'obligation légale des allocations familiales, de la sécurité dans le travail par le salaire à la semaine (basé sur l'échelle mobile du coût de la vie) et les vacances payées, du respect des lois sociales et de la liberté du travail.

La seconde réunion fut consacrée à la lecture et à la discussion du rapport de

M. Maurice Dufour, sur la création d'une caisse fédérale de chômage.

Enfin le Congrès constitua son bureau et son Comité fédéral pour 1928-29.

Grève d'Halluin

SOUSCRIPTION (SUITE)

Les Syndicats chrétiens de Châtelleraut, 200 fr. ; Syndicats chrétiens d'Angers, 150 fr. ; Solde des souscriptions reçues à l'« Echo de la Loire », 45 fr. ; Ballu, 5 fr. — Total : 400 fr.

Report de la liste précédente : 4.491 fr. Total général : 4.891 fr.

Une Intervention Syndicale Chrétienne

A la fin de sa récente session, le Conseil National Economique a adopté un projet d'enquête « sur la situation et l'organisation des principales branches de l'économie nationale (rationalisation).

MM. Jothaux, de Vogüé, de Peyerimboff, Poisson, A. Fontaine, Bouchérol, ont apporté à ce projet leur adhésion personnelle et celle de divers groupements.

M. Gaston Tessier, secrétaire général de la C.F.T.C., a insisté sur le côté social de l'enquête à entreprendre ; il a demandé qu'on fit une large place aux recherches documentaires sur la physiologie, la psychologie et même la philosophie du travail.

Citant l'ouvrage récent de M. André Philip, sur « Le problème ouvrier aux Etats-Unis », l'orateur montra que les méthodes américaines ne pourraient être introduites sans adaptation dans notre économie française. Il indiqua l'importance des éléments spirituels et moraux dans les questions ouvrières et, se félicitant des progrès accomplis par les idées de collaboration et d'entente des classes, il rappela que les chrétiens sociaux avaient été les premiers et longtemps les seuls à préconiser, sous des formes analogues, l'organisation professionnelle ajustée aux besoins modernes.

Le Congrès de l'Internationale Syndicale Chrétienne

Le Congrès débutera au cours de l'après-midi du 26 septembre et se poursuivra les deux jours suivants.

Le secrétaire, M. Serrarens, présentera le rapport sur l'activité de l'Internationale.

Deux rapports seront présentés sur la concentration industrielle. M. Baltrusch (Berlin), traitera de la *concentration nationale et la législation* ; M. Amelink (Utrecht) de la *concentration internationale*.

La question de la rationalisation fera l'objet de deux rapports. M. P. Devinat, directeur de l'Institut International de l'Organisation Scientifique du Travail, Genève, présentera un rapport sur *La rationalisation en général et ses avantages économiques*, et M. Zirnheld (Paris), examinera *Les conséquences de la rationalisation et les tâches du mouvement syndical et de l'état*. Puis M. Pauwels (Bruxelles), parlera de *l'état actuel et le développement de la politique sociale internationale*.

Le Congrès et les Conférences auront lieu à Munich.

La Semaine Sociale de Paris

La XX^e Session des Semaines Sociales de France se tiendra, cette année, à Paris, du 23 au 29 juillet, sous la haute présidence de S. E. le Cardinal Dubois.

Tous les travaux de cette session seront consacrés à l'étude de la « Loi de Charité, principe de vie sociale ». Les Semaines Sociales ont l'habitude de traiter les grands sujets qui répondent aux besoins du moment. Celui-ci s'impose particulièrement aujourd'hui. N'est-ce pas, en effet, faute de comprendre et pratiquer le véritable esprit chrétien de charité, ferment d'union et de

progrès, que se multiplient les antagonismes sociaux ?

Pour approfondir ce sujet, les concours les plus éminents sont assurés à la Semaine Sociale de Paris. Des évêques comme NN. SS. Besson, Julien, Petit de Julleville ; des théologiens comme les PP. Gillet, Valensin, Charles, Noble ; des historiens, géographes, juristes comme MM. Georges Goyau, Lucien Romier, Jean Brunhes, Duhoit, Cuhe, Bodin, Boissard, Lerolle, etc., composeront le corps professoral.

En prévision de l'affluence, qui sera grande, et pour permettre la vie en commun des auditeurs, qui est un charme des Semaines Sociales, les cours de la journée auront lieu dans l'immense local du Parc des Expositions Commerciales (Porte de Versailles). Les grandes cérémonies et conférences du soir auront lieu à Notre-Dame, à Saint-Sulpice, à l'amphithéâtre de la Sorbonne et à la Salle Wagram.

Dès à présent, le Secrétariat régional à Paris, 31, rue de Bellechasse, envoie contre demande le programme de la Session. L'inscription pour toute la durée de la session est de 20 francs.

NANTES

Réunions du Mois

Mardi 3 juillet, 20 heures, 6, rue de Bel-Air, réunion du Conseil d'Administration de la Société de secours mutuels des Travailleurs chrétiens.

Mardi 10 juillet, 19 heures, 6, rue de Bel-Air, réunion du bureau U. R. de l'O.

Vendredi 13 juillet, 20 heures, 6, rue de Bel-Air, réunion du Conseil syndical du Syndicat des employés.

Semaine Anglaise

UNE AFFICHE

Confédération Française des Travailleurs Chrétiens

UNION NANTAISE DES SYNDICATS

Semaine anglaise dans les Magasins de nouveautés et de spécialités s'y rattachant

A tous les employés de commerce syndiqués et non syndiqués

L'Union Nantaise des Syndicats des Travailleurs Chrétiens a fait près du Syndicat patronal du commerce de la nouveauté et des spécialités s'y rattachant, diverses démarches pour obtenir la semaine anglaise en faveur de leurs employés.

Tous les employés, sans exception, des magasins de nouveautés et des spécialités s'y rattachant sont invités à la réunion qui aura lieu mardi prochain, 12 juin, à 19 heures, au siège de l'Union Nantaise des Syndicats, 6, rue de Bel-Air, pour être mis au courant des pourparlers engagés et envisager la marche à suivre pour arriver au succès.

Il y a intérêt pour tous les employés, syndiqués ou non syndiqués, à adhérer au groupement affilié à l'Union Nantaise des Travailleurs Chrétiens.

Soit, pour les hommes : le Syndicat des employés du Commerce et de l'Industrie, 6, rue de Bel-Air.

Et pour les dames : les Syndicats des dames employées du Commerce et de l'Industrie, 16 bis, rue Talensac.

Tous au rendez-vous, 6, rue de Bel-Air mardi 12 juin, à 19 heures.

Union Nantaise DES

Syndicats de Travailleurs Chrétiens

6, rue de Bel-Air, Nantes

L'Union Nantaise des Syndicats des Travailleurs Chrétiens avait convoqué pour mardi 12 courant tous les employés du Commerce et de l'Industrie à une grande réunion à son siège social, 6, rue de Bel-Air, pour leur faire connaître le résul-

VISITEZ A NANTES LES GRANDS MAGASINS **DECRÉ** LES PLUS IMPORTANTS ET LE MEILLEUR MARCHÉ

dat des démarches faites près des Patrons des Magasins de Nouveautés et les Spécialités s'y rattachant en faveur de la Semaine Anglaise le lundi matin.

Son appel fut entendu, une assistance excessivement nombreuse envahit sa salle des fêtes et débordait dans les couloirs. M. Buene, président du Syndicat des Employés du Commerce et de l'Industrie et aussi président de l'Union Nantaise des Travailleurs Chrétiens, en ouvrant la séance remercia les Employés venus aussi nombreux à l'appel de l'Union Nantaise; il exprima le désir et sa volonté de la faire respecter, qu'aucune polémique ne fut admise et que seule serait discutée la question à l'ordre du jour, à savoir :

La semaine anglaise dans les magasins.
 Ceci dit, il donna à l'Assemblée lecture de la correspondance échangée avec le Syndicat Nantais de commerce de la Nouveauté et les Spécialités qui s'y rattachent. La première lettre est en date du 21 mai dernier. Il fit connaître ses démarches près de l'Inspection du Travail et donna en un mot toutes explications et affirma sa confiance dans la réussite finale pour l'obtention de la Semaine Anglaise le lundi matin dans les magasins.

Des applaudissements unanimes accueillent la péroraison du Président, montrant ainsi toute l'attention accordée par l'Assemblée aux explications données. Le Président donne ensuite lecture d'une lettre qu'il venait de recevoir du Syndicat des Employés des deux sexes demandant une entrevue pour arriver à une entente entre les deux Syndicats pour faire aboutir des intérêts généraux de tous les employés cette application de la semaine anglaise.

La parole est ensuite donnée à plusieurs membres de l'Assemblée au sujet de quelques questions de détail dont il sera tenu compte, puis le secrétaire adjoint du Syndicat des Employés des deux sexes prenant la parole donna connaissance de l'ordre du jour qui avait été voté à la réunion organisée par ce Syndicat le 3 juin au Café de l'Avenir, ordre du jour reproduit par tous les journaux. Le Président répondit que l'Union Nantaise des Syndicats Chrétiens était toujours prête à s'entendre sur ce sujet et ceux qui pourraient surgir dans le même ordre d'idée et collaborer avec le Syndicat des Employés des deux sexes pour obtenir satisfaction sur ces revendications communes et ajouta que si cette collaboration n'avait pas été sollicitée au début des démarches actuelles, c'est qu'en 1926 au moment de l'étude de l'établissement d'une commission paritaire et après plusieurs entrevues qui laissaient espérer un bon résultat, les élections prud'hommes ayant donné le succès à nos candidats, le Syndicat des Employés des deux sexes écrit à M. Butty alors président du Syndicat patronal, qui ne voulait plus avoir aucun rapport avec les Syndicats Chrétiens.

Dans ces conditions, il était impossible à ces derniers de chercher à collaborer avec le Syndicat des Employés des deux sexes. Mais après la lettre reçue ce jour et dont la lecture a été donnée, les Syndicats chrétiens sont tout prêts à la collaboration demandée.

Après ces paroles unanimement applaudies, le Président met aux voix l'ordre du jour suivant :

Les Employés du Commerce et de l'Industrie réunis au siège de l'Union Nantaise des Travailleurs Chrétiens, 6, rue de Bel-Air, au nombre d'environ huit cents, après avoir entendu les explications du Président de l'Union Nantaise des Travailleurs Chrétiens sur les démarches faites tant près du Syndicat Patronal de la Nouveauté et les Spécialités s'y rattachant que de l'Inspection du Travail pour obtenir le bénéfice de la semaine anglaise le lundi matin pour les employés dans les Magasins de la Nouveauté et les Spécialités s'y rattachant, approuvent son attitude et lui font confiance pour les démarches à suivre et l'entente à établir pour cette question avec le Syndicat des deux sexes, suivant la demande faite par ce dernier par lettre de ce jour et dont il a été donné lecture.

Ils émettent de plus les vœux suivants :

1. Que la répartition des 48 heures de travail sur 5 jours et demi s'établisse de façon à ce que les magasins puissent fermer à 18 h. 30.
2. Qu'il ne soit rien changé à la durée des heures de repos pour les Magasins qui accordent deux heures au déjeuner et qu'au contraire, que les magasins qui accordent moins de deux heures établissent leur horaire de façon à donner à leurs employés ces deux heures nécessaires pour leur permettre d'aller prendre leur repas chez eux sans trop de fatigue.

Cet ordre du jour est adopté à l'unanimité. Avant de se séparer le Président engage vivement les employés qui ne sont pas encore syndiqués à se faire inscrire aux syndicats chrétiens afin qu'ayant une force plus grande par un plus grand nombre d'inscrits les dirigeants de ces syndicats puissent agir avec une autorité plus puissante près des organisateurs patronaux.

Après ces paroles, le Président remercia à nouveau les employés présents et leva la séance.

Quelques jours avant avait eu lieu, au Café de l'Avenir, à l'appel du Syndicat confédéré, une réunion de 400 employés des deux sexes, syndiqués et non syndiqués, au cours de laquelle plusieurs syndicats chrétiens sont intervenus.

À l'unanimité des présents, le vœu suivant a été émis :

« Les employés, syndiqués et non syndiqués, réunis le vendredi 8 juin, au Café de l'Avenir, approuvent les déclarations du secrétaire du Syndicat ; s'engagent à mener l'action nécessaire pour l'obtention de la Semaine anglaise à tous les employés, y compris ceux de l'alimentation de détail. »

À la suite de ces deux réunions, et sur demande du Syndicat confédéré, une réunion des délégués des Conseils syndicaux des trois Syndicats d'Employés de Nantes eut lieu le samedi suivant, au Café de l'Avenir.

Après entente entre les délégués, il fut décidé qu'une lettre collective serait adressée, tout d'abord au Président du Syndicat de la Nouveauté et parties s'y rattachant, pour demander une rencontre dans une réunion mixte, et de mettre au courant des pas et démarches l'Inspecteur divisionnaire du travail, afin que lui-même puisse voir les patrons et assister à la réunion mixte demandée.

Il a été ensuite décidé que l'on ferait pareils pas et démarches pour les employés de l'alimentation de détail.

Le prochain « Messager » rendra compte des résultats obtenus.

Syndicat des Employés du Commerce de l'Industrie et de la Banque
 6, rue de Bel-Air

Famille Syndicale
 NAISSANCE

Nous apprenons l'heureuse naissance de Jacqueline Ballu, fille de notre camarade E. Ballu, membre du Conseil syndical, auquel nous adressons nos sincères félicitations et le prions d'agréer nos meilleurs souhaits de prompt rétablissement pour la maman et bonne santé à l'enfant.

Section des Dames

Syndicat des Dames employées du Commerce et de l'Industrie
 Permanence : 16 bis, rue Talensac

La Vie Syndicale
 NOTRE KERMESSIS

La kermesse fut, cette année, particulièrement réussie. Le soleil, qui transforme toutes choses, jetait son merveilleux éclat sur les comptoirs si joliment enguirlandés et fleuris.

La franche cordialité qui est la note caractéristique du groupement donne à cette fête un cachet spécial et un air de « fête de famille » où le plaisir de chacun est le plaisir de tous.

Partout fuse la gaieté : sous les beaux ombrages de la terrasse-concert, étonnés de tant d'harmonie, à la chasse aux perroquets, aux petits chevaux, aux tourniquets, aux jeux d'adresse, tout comme au buffet et à la laiterie.

C'est plaisir de voir les airs si fiers des petits tournoyant sur les minuscules bicyclettes, pendant que tout près d'eux leurs heureuses mamans frottent de merveilleuses et utiles éponges au comptoir d'aimantation.

Plus loin, Guignol, la joie de notre enfance, suscite encore des éclats de rire bien communicatifs.

Partout on se dépense sans compter : acheteurs et vendeurs rivalisent de grâce et d'entrain.

La partie théâtrale n'eut pas moins de succès. Les dévouées actrices de P. T. T., dont le talent est bien connu, surent mériter de chaleureux applaudissements dans *Ma petite tante chérie* et *la Fureur du Cuvier*.

La verve intarissable de MM. Kerner et Frédo, leurs allures inimitables, ces propos si fins dont ils ont le secret, firent la joie des spectateurs.

Le concert donné à 18 heures par le groupe Sainte-Hélène, fit les délices des amateurs.

Le Syndicat est heureux de remercier ici tous ceux et celles qui, de tant de manières, ont contribué au succès de cette kermesse par leur dévouement et leur générosité.

Souvenir de Mai
 Dimanche 20 mai, 5 h. 3/4 du matin. La rue Talensac endormie, s'étonne du va et vient inusité qui l'éveille à une heure

encore bien matinale... pour un dimanche. Quels sont donc ces groupes animés qui se forment et s'élargissent à chaque minute ? Vers quel but enchanteur, ces deux vastes autos (dont l'arrivée est saluée par de joyeuses et discrètes ovations) se proposent-elles donc d'emmener tout ce monde heureux ?

Vous devinez tout de suite, chères syndiquées, de quoi il s'agit, et, si vous le voulez bien, laissant le quartier Talensac à ses perplexités, suivons plutôt les promeneuses.

En quelques minutes, la ville de Nantes est traversée et nous prenons au passage, place Pirmil, nos amies les syndiquées de la section Saint-Paul... La coquette bourgade de Saint-Sébastien semble nous souhaiter familièrement « bon voyage », nous montrant d'un côté les clochers de nos paroisses déjà lointains, et de l'autre l'inconnu vers lequel nous allons.

L'enchantement commence et c'est « notre Loire aux flots bleus » qui le fait naître. Elle est, pendant de longs moments, notre belle compagne, cette Loire : A la Chebuette, large et majestueuse, elle nous ménage de vastes horizons ; à Champtocéaux, capricieuse et folâtre, elle se cache, repaît, se rétrécit ou s'élargit, se perdant à travers les coteaux. Les si beaux coteaux que nous ne pouvons oublier ! Nous la retrouverons à Saint-Florent-Vieil, et pendant presque tout notre trajet elle nous accompagnera, tantôt proche, tantôt lointaine, toujours jolite.

Cependant les autos avancent, et, à travers les champs coupés çà et là de petits villages, nous atteignons la blanche chapelle de Notre-Dame du Marillais. Un des chapelains de Notre-Dame s'avance et nous souhaite la bienvenue ; dirigées vers une des salles appartenant à ces Religieux, nous en ressortons peu après pour nous rendre en procession à la chapelle. Nous y entendons la messe. Une allocation nous est adressée qui nous rappelle l'origine de la dévotion à Notre-Dame du Marillais : La Sainte Vierge apparaissant à Saint-Maurille pour lui demander d'honorer sa Nativité. Après la messe, visite à la chapelle : tout y est clair, beau, accueillant ; inutile de dire que la « Bambina » retient spécialement notre attention.

Après avoir déjeuné de délicieux croissants offerts gracieusement par le Syndicat, nous repartons ; l'étape est courte ; à peine quelques minutes et nous voilà en admiration devant de nouvelles beautés : Saint-Florent-Vieil nous séduit par son panorama, sa belle église (que nous n'avons hélas que le temps d'entrevoir), le tombeau de Bonchamps et tous les souvenirs qui s'y rattachent.

En route ! Cette fois nous ne nous arrêterons qu'à Denée, but de notre promenade. Des fleurs, de la verdure, de gentils villages, presque de grandes villes (rappelez-vous Chalonnes-sur-Loire) ; des chants, des rires, de la gaieté, voilà de quoi se compose le voyage. Comment douter de son charme ?

Denée ! Notre entrée fait sensation dans le bourg... Le Syndicat angevin nous attend et quelques-unes de ses aimables « Abeilles » s'empresent déjà autour de nous, s'inquiétant de notre voyage, nous entraînant bien vite vers leur « maison de campagne ». « Bon Accueil », tel est le cordial salut que nous adresse le vieux logis. Les portes s'ouvrent toutes grandes. Les mains se tendent ; on fait connaissance (il y a même des reconnaissances) ; Angevines et Nantaises se confondent ; les conversations vont bon train... Mais bientôt nous voici installés devant de longues tables fleuries ; les appétits se réveillent, c'est le déjeuner...

La large demeure hospitalière que nous parcourons ensuite en tous sens, le jardin pittoresque à trois étages, ont leur histoire, merveilleuse histoire d'une maison montée par les employés et ouvrières, pour les ouvrières et employées. M. l'abbé Brac, qui a bien voulu nous honorer de sa visite, nous parle avec éloquence de ce bel acte de charité et de confiance mutuelle ; il nous parle des efforts de l'apostolat près des ouvrières et nous montre toutes les forces du Syndicat dans cet apostolat. Puis il nous invite, au nom de toutes les « Abeilles » angevines à venir passer nos vacances à Denée. Mlle Drouart se fait tout interprète et remercie vivement M. l'abbé Brac, toutes les syndiquées angevines de leur aimable réception... Le temps passe cependant ; encore quelques minutes pendant lesquelles nos hôtes nous fleurissent d'œillets odorants (oh ! les beaux parterres de Denée que sont-ils devenus ?) et nous regagnons nos autos. Les syndiquées angevines nous y accompagnent ; remerciements, adieux, invitations se multiplient ; le moteur se met en marche ; Denée disparaît, mais nous en gardons et le charmant souvenir et le parfum de ses belles fleurs.

Maintenant, nous allons vers Béhuard ; arbres, maisons, routes et champs courent noyés dans un brouillard de pluie ; nous avançons vite, car nous sommes en retard.

« Béhuard 800 m. ». Armées de parapluies, nous franchissons cette courte distance et arrivons à la chapelle de Notre-Dame de Béhuard. « Notre-Dame », tout chanté Notre-Dame dans cette vieille église vibrante de souvenirs : « Notre-Dame » voici sa statue miraculeuse ; « Notre-Dame », voici son gardien, ses

petits clercs ; « Notre-Dame », voici des épées, croix et médailles militaires qui témoignent de sa toute-puissante protection ; « Notre-Dame », voici, en une ardente allocution relatées ses grâces et ses bontés, voici ses grandeurs chantées en de longues strophes.

Après le salut, le trésor nous découvre ses merveilles : vases sacrés, belles statues, lourde chape ; dons royaux sur lesquels nous ne pouvons malheureusement que jeter un rapide regard.

Il faut partir ! Si attachant que soit ce sanctuaire, il faut nous en aller. Adieu Béhuard ! Ton parfum antique, ton charme vieillot, tes pieuses cérémonies resteront pour longtemps fixés dans nos âmes.

Drinn ! Drinn ! La petite cloche, bien connue de toutes, fait entendre un appel particulièrement pressant. Vite en route : il se fait tard, Nantes est loin ; nous prenons nos places et les véhicules, se mettant en marche, mangent le terrain.

Varades ! A ce nom, des yeux avides cherchent à voir, par les portières, un pays ami. « Nous arrêterons-nous au coteau ? » Cette question n'admet qu'une réponse. « Le coteau est trop cher au cœur de nombreuses syndiquées pour qu'indifférentes et fières nous passions devant la blanche tache qu'il fait parmi la verdure ; ce sont donc pendant quelques minutes des regards joyeux, d'aimables conversations de cordiales embrassades ».

Le temps s'écoule ; les voitures avancent d'une marche toujours égale et monotone ; nous, nous revivons ensemble notre bonne journée... Voici déjà Ancennes... puis la grave tour d'Oudon... Le Cellier... Sainte-Luce... Enfin les feux des Batignolles nous annoncent Nantes.

Finie notre belle promenade ! Mais avant de nous quitter, redisons les deux mots qui, le 20 mai au soir, marquèrent notre séparation : « Merci ! Au revoir ! » « Merci à Dieu d'avoir fait si belle notre « douce France », si charmante la bonne amitié ».

« Merci à Mlle Nicol, notre présidente des fêtes, que nous connaissons toutes à l'œuvre et dont l'intelligente activité suit, une fois de plus, nous procurer des plaisirs aussi variés que choisis ».

« Merci à vous, chères amies, qui, par votre gaieté et votre bonne entente avez su rendre cette journée particulièrement agréable ».

« Au revoir ! A l'an prochain ! Que nous soyons nombreuses, très nombreuses au... pays des merveilles ».

UNE SYNDIQUÉE.

Attention !... Cotisations !...

Toutes nos syndiquées savent que pour tout simplifier, le temps étant une chose précieuse, les cotisations se règlent généralement au début de l'année. Cela évite à la trésorière de faire la liste des retardés, à la secrétaire d'envoyer la lettre de rappel, à la préposée au journal d'agiter la cloche.

Vous souriez, vous avez compris, vous allez passer au bureau tout de suite ? C'est parfait, alors à bientôt.

LA TRÉSORIÈRE.

Famille Syndicale
 MARIAGE

Le samedi 23 juin, en l'église Saint-Similien, a eu lieu le mariage de Mlle Léa Bretagne, avec M. Louis Doucet.

Tous nos vœux de bonheur.

NECROLOGIE

Nous apprenons la mort de M. Dugast, père de Mlle Dugast, et de M. Perrineau, père de Mlle Perrineau, de M. et de Mme Codet, père et mère de Mlle Codet.

A nos amies éprouvées, nous offrons nos bien chrétiennes et sincères condoléances.

Syndicat de l'Aiguille
 6, rue de Bel-Air, Nantes

Section Habillement et Lingerie

PROMENADE ANNUELLE

Le Syndicat de l'Aiguille aura sa promenade annuelle le 14 juillet. Elle aura lieu, cette année, à Clisson, au prix de 8 fr. 55 par personne.

Les personnes désireuses d'y participer sont priées de s'adresser chez Mlle Morand, 10, rue du Couëdic, ou chez Mlle Clémenceau, rue du Trépiéd.

FETE PATRONALE

La section de l'Habillement aura sa fête patronale le 26 juillet, jour de la fête de Sainte-Anne, en l'église Notre-Dame de Bon-Port, Messe à 7 heures ; allocation et chants.

Le dimanche 29 juillet, à 15 heures, clôture des réunions au siège social, 6, rue de Bel-Air. Lecture des rapports des secrétaires et trésorières ; chants syndicaux et distribution de gâteaux.

A l'issue de la séance de clôture, salut solennel, à 16 h. 3/4, chapelle du Martray, rue du Trépiéd.

INDRET

Syndicat Professionnel d'Indret

Siège social : Rue de la Paix, La Montagne

Permanence et bibliothèque ouverte tous les samedis, de 10 h. 3/4 à 12 heures, par la Section des Jeunes et le Secrétaire de propagande.

REUNIONS DU MOIS

Lundi 18 juin, réunion d'étude : « Revendications des Syndicats professionnels de la Marine présentées au Congrès de 1928 », par R. Le Gall.

Lundi 2 juillet, réunion d'étude : « Statuts du personnel ouvrier de la Marine », par R. Le Gall, président ; « Le Syndicalisme chrétien », par E. Nicolas, secrétaire de propagande.

Samedi 7 juillet, réunion de la Section des jeunes : Causerie et cercle d'étude.

Lundi 9 juillet, réunion du Conseil syndical. Présence obligatoire pour tous les membres.

Lundi 16 juillet, réunion d'étude : « Lois sur les pensions du personnel ouvrier de l'Etat », par R. Le Gall ; « La C. F. T. C., son programme », par E. Nicolas.

ECHOS DE NOS REUNIONS

Réunion générale du 9 juin 1928

Nos camarades se réunissaient le 9 juin 1928, à 10 h. 3/4, salle Dagumet, sous la présidence de F. Martineau, et assesseurs G. Fouché et G. Amiot.

La séance étant ouverte, notre secrétaire aux questions ouvrières donne la parole à E. Nicolas, qui, en termes choisis, remercie les camarades qui, de près ou de loin y prêtent leur concours à la Fête du travail du 27 mai. Il disait : « Nous devons ce succès à tous nos amis, à nos sympathisants, qui ont contribué, soit par leur dévouement, soit en y portant leur modeste obole, à donner tout l'éclat à cet anniversaire de l'encyclique « Rerum Novarum ». Je ne puis m'étendre plus longtemps en remerciements. Je crois en être l'interprète de notre président, qui fut absent ce jour à cause des Congrès, mais de tout cœur, je puis dire que notre appel n'a pas été vain, tous ont su remplir les postes, les plus éclatants jusqu'aux plus modestes, depuis le désoilant comédien aux commissaires, trésoriers, machinistes, etc. A tous, notre gratitude, et nous vous disons : à l'année prochaine. »

Puis ce fut notre président, tant attendu depuis son retour de Paris. Vraiment, ce fut pour nous une joie de l'entendre commenter les différents travaux d'étude affectés aux différents Congrès, confédéral le 27 et le 28 mai, et fédéral les 29, 30 et 31 mai, au siège de la C. F. T. C.

« Je fus reçu par le camarade Pères, dont chacun de nous garde un bon souvenir de la belle conférence qu'il nous fit ».

Le dimanche 27 mai, le Congrès confédéral fut ouvert par le président confédéral Zirmeld ; à le voir, à l'entendre, nous sentons que nous avons à la tête de notre Confédération un homme sympathique, de haute valeur morale et intellectuelle.

Dans le rapport moral, il résuma les indications fournies par une enquête récente auprès des Syndicats affiliés. Ceux-ci sont au nombre de 532 (non compris les 200 groupes locaux en Alsace-Lorraine), soit une augmentation de 50 depuis l'an dernier ; 457 militants du syndicalisme chrétien ont été appelés à faire partie des Conseils ou des Comités officiels.

Notre président confédéral parla de la place à donner à notre Confédération ; elle doit être représentée partout où il y a des revendications d'ordre professionnel, aussi nous engage-t-il tous à faire un petit effort pour conquérir la masse ouvrière hésitante à entrer dans nos organisations.

La deuxième séance fut ouverte sous la présidence du camarade Broutin, président de l'Union régionale du Nord, qui donna la parole à Poimbleuf, secrétaire général de la F. F. S. E. C., sur l'obligation légale des allocations familiales. A son tour, notre camarade Arthur Houte, secrétaire des Syndicats libres d'Halluin, parla des revendications présentées à l'usine Sion, que satisfaction lui avait été accordée, mais les unitaires n'étant plus recrus par la direction tentèrent de s'emparer des usines par la violence, pendant une grève. Ce fut en butte aux brutalités et aux vexations de toutes sortes que nos camarades se rendirent au travail.

Houte remercia la Confédération, ainsi que les Syndicats y adhérant, pour les souscriptions ouvertes aux chômeurs forcés qui ont le courage de faire leur devoir et d'exposer sans crainte toute la vérité.

Deuxième journée. — Dans la première séance du matin, Paul Devinat, directeur de l'Institut international du travail, montra l'attitude que les travailleurs et les groupements devaient tenir en face des nouvelles méthodes d'organisation scientifique du travail. Ce exposé clair et précis produisit une forte impression parmi les auditeurs. Différentes observations permirent à P. Devinat d'apporter les précisions les plus importantes.

L'après-midi, Gaston Tessier, secrétaire général de la C. F. T. C., présenta tout un programme de réalisations législatives, résumant les principales revendications du syndicalisme chrétien, notamment en ce qui concerne la politique familiale (logis, hygiène, allocations et salaire minimum pour les travaux à domicile).

L'organisation corporative (garantie de la liberté syndicale, extension de la juridiction prud'homale, institution de la conciliation et de l'arbitrage, création d'organisations paritaires pour représenter les intérêts économiques) ; la protection du travail (durée du travail, repos hebdomadaire) ; protection de la femme et de l'enfant ; réglementation de la main-d'œuvre étrangère.

Après un échange de vue sur l'application des assurances sociales, le Congrès confédéral s'est terminé par une chaleureuse allocution de Jules Zirmeld, qui résuma les enseignements de ces deux journées et exhorta les syndiqués à l'action dans l'amitié et la discipline.

Le Congrès fédéral s'est ouvert le 29 mai. Brest était représenté par Thomas Coentrin, secrétaire fédéral, et Menez, secrétaire adjoint ; Cherbourg par Le Tessier et Fosse ; Rochefort par Pecastaing ; Indret par René Le Gall. Loriet était excusé.

Notre ami Charles Bernard, fort documenté sur les revendications des ports et arsenaux, apporta son avis éclairé dans toutes les discussions.

Différents rapports, étudiés par chaque délégué, donnèrent lieu à des échanges de vues fort intéressants, que nous publions dans un article spécial, à la suite de notre réunion générale.

Notre président fut heureux de voir les camarades assister aussi nombreux à cette séance du 9 juin.

La séance étant levée à 11 h. 3/4 par F. Martineau, le secrétaire de propagande convoqua le Conseil syndical pour étudier différentes choses, entre autre la question d'une réunion d'étude qui aurait lieu tous les quinze jours, au siège social. Un programme sera établi afin de diviser chaque réunion en deux parties : l'une de propagande, formation d'un militant ; l'autre pour l'étude des questions ouvrières, arsenaux et industries.

Nous en reparlerons.

Le Secrétaire de séance.

Réunion de la Section des Jeunes du Samedi 16 juin

Au siège social se réunissaient, le samedi 16 juin, nos jeunes du Syndicat, sous la présidence de R. Le Gall, président. Une causerie avait été préparée par E. Nicolas, sur « L'Historique du Syndicalisme chrétien ».

Nous ne pouvons commenter comme il le conviendrait la discussion qui eut lieu à la suite de cette conférence, car la place nous manque pour décrire cette petite réunion d'étude et de pratique syndicale.

Avant de lever la séance, le secrétaire de propagande remercia les membres de la section pour l'aide qu'ils apportèrent à notre fête du travail. En se séparant, tous ont bien promis d'en mettre encore un coup l'année prochaine.

G. GUILLO, secrétaire des jeunes.

CONGRES DES SYNDICATS PROFESSIONNELS DE LA MARINE

5, rue Cadet, Paris

29, 30, 31 Mai 1928

Rapport Moral

Chers camarades,

A l'issue de notre Congrès de 1927, une délégation, conduite par Balanant, député du Finistère, allait porter au ministère de la Marine les vœux exprimés au Congrès. Toutes les questions soulevées vinrent, pour étude, devant la sous-commission permanente, le 12 juillet dernier. Le premier vœu portait sur le mode de désignation des représentants ouvriers à la C. M. T. et à la S.C.T. Nous demandions une représentation ouvrière syndicale, afin que chaque organisation puisse défendre les requêtes qu'elle présenterait. Dans le second, nous demandions que nous soient communiqués les procès-verbaux des réunions des Commissions officielles, afin que nous soyons tenus au courant des suites données à nos revendications, et tout comme pour la première, nous avons vu les délégués cégétistes se joindre aux représentants de l'Administration pour repousser ces demandes, pourtant très logiques.

Inlassablement, nous poursuivons une revendication qui tient particulièrement au cœur des travailleurs de la Marine, et nous n'avons pas manqué de poser une fois de plus la question du salaire national, sans succès hélas ! grâce à la complaisance coupable des délégués cégétistes, qui furent en cette occasion d'une passivité incompréhensible.

Un vœu en faveur de nos camarades de Rochefort a été transmis pour attribution à la Direction des Constructions navales, qui seule avait qualité pour statuer.

DÉPOT OLÉICOLE DE FRANCE

12 bis, Rue de Verdun - 21, Rue de Strasbourg

Ses Huiles de Table renommées, les moins chères. — Ses Savons de Marseille. — Ses Savonnettes Parfumées.

DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE

TOUS LES TISSUS **COMPAGNIE FRANÇAISE**

COSTUMES POUR HOMMES 9, Rue Boileau, 9 NANTES 13 et 15, Rue du Calvaire
SUR MESURES **BONNETERIE** **CHEMISERIE** **LINGERIE** **CONFECTIONS**
POUR DAMES

Nous avons demandé que soient relevés les salaires de maladie, et nous avons pu constater une fois de plus la façon très courageuse dont le citoyen Lamy défendait les intérêts de la Marine.

Pour les congés payés, ce fut un enterrement de première classe, auquel Lamy remplit les fonctions de maître de cérémonie, en déclarant que la question des 21 jours ne se posait pas « présentement ».

Pour les indemnités de charges de famille, nous eûmes plus de chances, puisque notre revendication a été transmise au ministre des Finances, qui depuis n'a pas donné signe de vie.

Une demande de relèvement des bonifications de rentes viagères pour service en régie a obtenu satisfaction, et nous avons le plaisir de voir porter à 84 francs pour les hommes et 66 francs pour les femmes.

Par une note en date du 6 mai 1927, nous avons demandé la réduction de l'écart entre le maximum et le minimum de l'échelle des salaires, et avons apporté les suggestions que nous croyions les plus intéressantes pour le personnel ouvrier. Une argumentation sérieuse était nos dires, mais hélas ! là encore se fit sentir le manque d'avocat, et la cause fut statuée avant d'avoir été entendue.

Pour les femmes, nous voulions que soient appliqués les grands principes inclus dans le traité de Versailles : « A travail égal, salaire égal », et nous ajoutions « A capacité égale, rémunération égale ». La sous-commission permanente n'en tint pas compte et la question reste pleine et entière.

Espérons que la création féminine dans les ports et établissements nous permettra enfin d'obtenir de meilleurs résultats. Des notes relatives aux primes annuelles d'augmentation de salaires ont été étudiées à la sous-commission, mais mal défendues, n'ont pas obtenu le succès.

Nos jeunes camarades partis au service militaire et qui n'avaient pas bénéficié de l'avance de 300 francs, obtinrent satisfaction, grâce à notre action, à laquelle s'étaient joints nos amis de Cherbourg.

Notre requête tendant à l'institution des avances à l'ancienneté fut mieux accueillie que certaines des précédentes, et nous ne doutons pas qu'un jour prochain nous aurons la satisfaction de la réussite. Malgré, et peut-être en raison du peu de succès de nos revendications, nous avons le plaisir de voir augmenter nos effectifs à Brest, Cherbourg et Indret. Indret et Brest ont vu se constituer des sections féminines qui prennent de la puissance de jour en jour, et qui en fin d'année donneront une chasse en règle aux marmottes de la C. G. T. Cette année 1927-28 a vu se dérouler une polémique très ardente, qui atteignit un certain degré de violence au cours de plusieurs réunions. Nos amis brestoises conserveront longtemps le souvenir de nos réunions tumultueuses de la Brestoise, de l'Armoricaine et de la Maison du Peuple socialiste, au cours desquelles les Lamy, Pasquet et autres Berthelot furent durement malmenés devant des auditoires de deux à trois mille ouvriers.

Le premier résultat de ces réunions fut la désaffectation des ouvriers pour le Syndicat cégétiste et l'adhésion d'un certain nombre à notre organisation professionnelle.

Ce qui se fit à Brest ne put se faire malheureusement ailleurs, par suite de la pauvreté de notre caisse, qui ne permit pas des déplacements opportuns de notre secrétaire. Plate d'argent n'est pas mortelle, et avec l'aide de Dieu le nombre de nos adhérents augmente très régulièrement. Nous pouvons espérer faire un jour la chose en grand et par des tournées de propagande bien comprises arriver à jeter bas l'édifice syndical révolutionnaire, pour le plus grand bien du pays et de nos camarades de travail.

C'est ce qu'ont compris nos bons amis rochefortais, qui malgré les coups durs reçus continuent à mener à bien la tâche qu'ils se sont imposée.

Comprenez et patience, et la victoire est au bout, car elle sourit toujours aux persévérants.

Le Secrétaire fédéral,
Thomas CORENTIN.

l'avancement au choix et des 3/5 restant réservés pour l'avancement à l'ancienneté.

2° Après avoir étudié les diverses objections faites par M. le Rapporteur à la séance de la sous-commission permanente du 12 juillet 1927, au cours de l'étude de la note présentée par la Fédération professionnelle de la Marine, reprenant à son compte les termes de la note fédérale du 6 mai 1928, le Congrès émet le vœu :

a) Que le personnel ouvrier soit reclassé en trois catégories ainsi réparties : ouvriers qualifiés, manœuvres spécialisés, manœuvres ordinaires ;

b) Que trois classes de salaires soient établies dans chacune de ces catégories, avec un maximum de trois échelons dans chaque classe, les organisations intéressées devant être appelées à intervenir lors des études qui seront faites par l'organisation compétente pour la fixation du taux à appliquer aux différents échelons dans les différentes classes.

3° En ce qui concerne les salaires des ouvriers, le Congrès rappelle la position qu'a toujours prise la Fédération, à savoir qu'il réclame l'application du principe « A travail égal, salaire égal », qui ne signifie rien autre que : « A rendement égal, salaire égal ».

Toutefois, en tenant compte de l'état actuel des choses et pour se tenir dans le cadre des possibilités immédiates, le Congrès émet le vœu que les salaires féminins soient calculés dans la proportion des 9/10 des salaires masculins, au lieu des 3/4 actuellement accordés.

De plus, il insiste pour que, tant qu'aucun changement ne sera apporté au système actuel de rémunération, le principe des 3/4 soit intégralement appliqué dans les ports et établissements.

Pensions

Après avoir pris connaissance de la réponse de M. le Ministre de la Marine à la question écrite 15.357, posée par M. Trémintin, député du Finistère, considérant l'état de fatigue réelle et d'usage indiscutable dans lesquels se trouvent les ouvriers à 60 ans, le Congrès émet le vœu que les ouvriers puissent jouir de leur retraite à vingt-cinq ou trente ans de service, suivant qu'ils bénéficient de la loi du 14 avril 1924 ou de celle du 21 mars 1928, sans condition d'âge, étant entendu que l'Administration ne saurait exiger leur départ tant qu'ils ne seront pas en possession de leur titre de pension.

Congés payés

Considérant que le travail dans les Arsenaux et Etablissements devient de plus en plus pénible, par suite de la spécialisation, que le chiffre de quinze jours de congés payés ne permet pas aux ouvriers de se reposer suffisamment, que, par conséquent, le Congrès émet le vœu que vingt et un jours de congés payés soient désormais accordés au personnel ouvrier.

E. NICOLAS, secrétaire de propagande.

SAINT-NAZAIRE

Réunions du Mois

Syndicat des Employés, 25, place Marceau

Dimanche 1^{er} juillet, Commission de chômage.

Dimanche 8 juillet, Commission de la Jeunesse ouvrière.

Dimanche 15 juillet, Commission de propagande.

Dimanche 22 juillet, Commission de la Mutualité et des Assurances sociales.

Lundi 9 juillet, à 20 heures, réunion du Conseil syndical des Employés.

Conseil Intersyndical

La prochaine réunion du Conseil intersyndical de l'Union Nazairienne, aura lieu à Méan, le dimanche 8 juillet, à 9 heures précises.

Syndicat des Employés

La réunion mensuelle aura lieu le deuxième lundi 9 juillet, à 18 h. 30 (au lieu de 20 h.), au siège, 25, place Marceau :

a) Compte rendu de la réunion de l'U. R. O. ;

b) Départ du secrétaire, élection d'un nouveau titulaire ;

c) Questions diverses.

Un Succès professionnel

MM. Jules Maillard, conseiller, et Henri Linyer, président du Syndicat, ont été élus délégués suppléant du personnel dessinateur et assimilés au chantier de Penhouët. Cet heureux résultat est dû surtout au dévouement du délégué sortant et aux pourparlers du président en vue d'une entente complète du personnel. C. B.

Un départ

Notre sympathique secrétaire Constant Bouillant doit nous quitter vers le 15 juillet, pour rejoindre, en Turquie, le personnel du chantier de Penhouët. Nos meilleurs souhaits l'accompagnent à Ismid.

Cheminots.

Le Syndicat des Cheminots, en voie de réorganisation fera connaître prochainement la composition de son bureau, et tous renseignements utiles.

Syndicat de la Métallurgie

La perception des cotisations a lieu chaque dimanche, 25, place Marceau, de 9 h. 1/2 à 11 heures. J. L.

Union Nazairienne Conseil Intersyndical

Réunion du 20 Mai, à S'-Malo-de-Guersac

La séance est ouverte à 9 heures par Villeneuve, assisté de Pressensé, secrétaire général de l'U.R.O., et Linger, secrétaire du Conseil. Après lecture du procès-verbal, le président rappelle aux Syndicats de la métallurgie, les dernières circulaires confédérales et demande instamment d'y répondre. Perraud et Leroux, de Saint-Malo, promettent d'être plus réguliers.

Meignen, de Trignac, met ensuite le conseil au courant de la situation aux U.M.B. L., et des nouvelles tentatives de grève des confédérés, mécontents de leur récent échec.

Linyer fait remarquer l'absence du conseiller de La Chapelle-des-Marais, et demande que les camarades de cette région soient rattachés aux Syndicats du lieu où ils travaillent (Trignac, Méan ou Penhouët). La proposition est adoptée.

Le secrétaire demande au Conseil de confier à Villeneuve la tâche d'assister au Congrès de la métallurgie et de la C.F.T.C., du 26 au 28 mai. M. Pressensé insiste également, et Villeneuve accepte.

Le secrétaire général de l'U.R.O. expose alors au Conseil Intersyndical les derniers travaux du Comité national de la C.F.T.C., publiés d'autre part. La séance est levée à 11 h. 1/4.

H. Linger, secrétaire général.

Syndicat des Employés et des Dames employées

Réunion mixte du 30 Mai 1928

La séance est ouverte à 18 h. 45, au Siège, par Linger, assisté de Mme Hervoche. Le président annonce la visite de Marcel Poimboeuf, secrétaire fédéral, pour le lundi 8 octobre 1928 ; puis remet au trésorier un stock de brochures sur les assurances sociales, éditées par « L'Employé ». Les syndiqués pourront les acheter au prix de 0 fr. 25.

On discute aussitôt les noms des candidats aux élections du Conseil de Prud'hommes (Section du Commerce). MM. Julien Moyon, dessinateur, trésorier du Syndicat, et Alexis Villeneuve, tarificateur, ancien vice-président, sont désignés comme candidats pour la première catégorie. Après une longue discussion entre MM. Guillemot, Robert, Chapron, Belliot et Mme Hervoche, on désigne pour la deuxième catégorie : Mme Hervoche, employée, présidente, et Mlle Lenu, caissière, secrétaire du Syndicat des Dames employées.

Linger rappelle que la prochaine réunion mensuelle des employés aura lieu le deuxième lundi, 11 juin, à 20 heures 30, et annonce qu'on y nommera les candidats aux postes de délégués du chantier de Penhouët.

La séance est levée à 19 h. 45.

C. Bouillant, Secrétaire.

Syndicat des Employés

Réunion du 11 Juin 1928

La séance est ouverte à 20 h. 20 par Linger, assisté de Bouillant et Julien Moyon. Le président commente les résultats des élections prud'hommes pour la Section Commerciale. Si nos candidats n'ont pas été élus, c'est parce que nous n'avons pas fait inscrire tous les employés catholiques que nous connaissons. Les inscriptions furent,

du reste, faites au dernier moment. Il faudra, une prochaine fois, agir plus efficacement.

La lecture de la correspondance apprend au Conseil que Marcel Poimboeuf fera une conférence à Saint-Nazaire le lundi 8 octobre, et que, d'autre part, la réunion du Conseil de l'U. R. Ouest aura lieu à Nantes le 17 juin. Bouillant est désigné pour représenter l'Union Nazairienne.

Une vive discussion s'engage ensuite entre Linger et Guillemot, au sujet des élections de délégués des bureaux au chantier de Penhouët. Villeneuve, Moyon, Lemaire, Bouillant, Belliot, Pichot, Lolicart, prennent part à la discussion et approuvent le président. Les propositions du Syndicat Chrétien, adoptées par le Conseil syndical, seront communiquées au Syndicat confédéré par accord. Le président et le secrétaire suivront cette affaire.

La séance est levée à 22 heures.

Le Secrétaire.

Avis important

Le Trésorier du Syndicat des Employés, M. Moyon Julien, invite les syndiqués, en retard, à régler au plus vite leurs cotisations. Répondez tous à son appel.

CHOISISSEZ BIEN vos Produits d'Alimentation

Parmi nos produits alimentaires de première nécessité figure l'huile à manger ; par ces chaleurs et ces temps orageux, la salade et la vinaigrette ont notre préférence, mais, pour cela, devons-nous choisir des maisons qui vendent des produits GARANTIS. LE DEPOT OLEICOLE DE FRANCE, 12 bis, Rue de Verdun, est avant tout une maison d'huiles de table, vous y trouverez donc, non seulement DES HUILES DE PREMIER CHOIX à des prix DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE, mais aussi des succédanés de l'huile, tels que le SAVON DE MARSEILLE 72 %.

POUR ACHETER BON ET PAS CHER, IL FAUT S'ADRESSER A DES MAISONS SPECIALISEES.

CHOLET

Syndicats professionnels féminins de l'Abbaye

C'est dimanche dernier que la section de Cholet des S.P.F.A. donnait sa séance récréative annuelle.

La journée débuta par une messe à l'église Saint-Pierre, messe dite à l'intention des Syndiqués décédés. M. l'abbé Brac, directeur diocésain des Œuvres de jeunesse et venu tout exprès, fit un sermon fort goûté : Sa grande demande, c'est qu'il faut créer des cadres, des élites, pour entraîner la masse. Pendant cette messe, une jeune syndiquée (qui s'est déjà fait applaudir plusieurs fois), fit entendre un « Ave Maria » et un « Souvenez-vous », accompagnée par M. Bleuze, le distingué organiste de Saint-Pierre. Ces deux morceaux ravirent absolument l'assistance.

Après la messe, M. Brac réunit les membres des Syndicats à l'école du Sacré-Coeur.

L'après-midi eut donc lieu, au Cercle catholique, dans la salle hospitalière de la rue de Roussel, la belle séance récréative annuelle donnée par les membres des Syndicats. Tout le monde connaît les Syndicats chrétiens, ces organismes si utiles, si opportuns, organismes d'avenir, qui devraient être encore plus répandus.

Bien avant l'heure du lever du rideau, la cour et la salle du Cercle sont comme une ruche bourdonnante et joyeuse ; nombreuses sont les jeunes filles venues pour applaudir leurs compagnes et leur prêter aussi leur concours en vue d'une mise au point et d'une réalisation parfaites. Nombreux aussi et sympathique, est le public qui a bienôt rempli la salle. M. l'archiprêtre Notre-Dame devait présider cette séance, mais au dernier moment, il fut malheureusement empêché de venir. Nous lui en exprimons ici nos bien sincères regrets. M. le chanoine Vincent, supérieur de l'Institution Sainte-Marie, avait tenu à répondre à l'invitation de la Section Choletaise des Syndicats, et à venir ainsi honorer tout particulièrement cette belle fête. Près de lui était M. l'abbé Bre, le sympathique vicaire de Notre-Dame, et qui est aussi le directeur du Cercle Catholique. Puis M. l'abbé Brac — déjà nommé — ayant à ses côtés Mlle Bonnet, si dévouée à toutes les œuvres, et qui est spécialement pour la Section de Cholet le guide éclairé, à la Charité inépuisable.

D'aimables vendeuses circulaient dans la salle et distribuaient de jolis programmes — de leur confection probablement — et auxquels il ne manquait que la signature.

Puis une sonnette dans les coulisses fit arrêter le joyeux brouhaha et le rideau se leva sur une scène charmante de cette pièce dramatique intitulée « L'Autre Amour » et tirée du roman si vrai et si moral de Pierre l'Ermite : « La Vieille Fille ». Cette pièce, assez brève et dont l'intérêt augmente à chaque acte, fut délicieuse de jeunesse et de grâce et combien émuante est la scène où la charmante Simone apprend par sa mère que le jeune homme qu'elle aime et dont elle se croit aimée, aime, non pas elle, mais sa sœur Ginette ! De cette grande douleur surnaturellement acceptée, date la vocation de Simone. Désormais, elle sera apôtre à sa façon. Elle consacre sa jeunesse, tout son temps à l'œuvre des patronages, et elle devient vite la grande sœur très aimée de toutes les petites Midinettes, leur prodiguant sa charité et ses conseils. Et elle restera toujours fidèle à cette vie de dévouement et de joie intérieure, féconde et durable. Il faut féliciter particulièrement Mlle Simone pour son jeu parfait, si mesuré, et qui rendait si bien les sentiments qu'elle interprétait. Tous nos compliments aussi à Mme Reynolds, la mère, et à Mlle Ginette, qui posséda une rare aisance, et qui joue d'une façon toute gracieuse. Décor superbe au troisième acte qu'il faut noter, la toile de fond si évocatrice, avec sa prairie et son ruisseau à l'onde transparente et sur tout cela les jeunes joueuses de

ANGERS

Syndicat des employés de Banque, de Commerce et de l'Industrie

10, rue du Vollier, ANGERS

Le Syndicat qui, voici deux ans, avait une vie chancelante, a repris force et vigueur et des adhérents sont amenés de temps en temps, grâce à de vaillants propagandistes qu'il faudra bien un jour mettre à l'honneur.

Dernièrement eut lieu l'Assemblée générale annuelle à laquelle le Conseil Syndical rendit compte de son mandat dans un rapport clair et succinct de son secrétaire Bougis. Le trésorier Baril mit également l'Assemblée au courant de la situation financière qui, si elle n'est pas encore brillante, présente néanmoins un budget bien satisfaisant.

Puis il fut procédé aux élections statutaires, ensuite, sur la décision prise par notre ami Mathelin de ne pas solliciter le renouvellement de son mandat de président, le bureau fut ainsi constitué : Président, A. Rochereau ; vice-présidents, Mathelin et Dupont ; secrétaire, Bougis ; trésorier, Baril.

Au début de mai fut entreprise une campagne pour la fermeture des épiceries le dimanche afin de permettre aux employés le repos dominical intégral.

Des tracts furent distribués aux portes des églises et des épiceries par des syndiqués et par des J. O. C. La presse fut mise à contribution. Des visites près des patrons donnèrent des résultats satisfaisants presque tous étant partisans de la fermeture, dans de certaines conditions qui font l'objet du travail en cours. Des réunions, bien suivies, furent organisées pour les commis épicier.

Qu'il nous soit permis un souhait, que dans toutes les villes où existe un Syndicat chrétien pareille campagne soit menée, et au lieu de voir la fermeture intégrale du dimanche être une exception, sous peu cette mesure serait généralisée, permettant à nos camarades de l'alimentation de jouir d'un repos mérité et d'une vie familiale plus intense.

Dans le courant de mai eut lieu une réunion intersyndicale remise à plusieurs reprises où une de nos collègues des Syndicats féminins, Mlle Réthoré, donna lecture d'un rapport très documenté et très intéressant sur le Congrès de Nantes.

En résumé, vie très intense aux Syndicats masculins qui permet les plus beaux espoirs.

Mais qu'on nous excuse les redites, ces espoirs ne pourront devenir réalité que par une collaboration constante de tous les Syndiqués, soit par l'assistance régulière aux réunions pour la formation d'une élite syndicale, soit par une propagande acharnée dans tous les milieux, magasins, bureaux, ateliers, mais aussi et surtout par la mise en pratique de la devise divine : Aimez-vous les uns les autres, en facilitant le service de placement, en indiquant toujours tous les emplois qui seraient ou pourraient devenir vacants.

C'est avec plaisir que nous apprenons qu'un de nos camarades des plus dévoués, Raymond Billaud, a obtenu un Diplôme d'honneur à l'examen de fin des cours de banque organisés à la Bourse de Commerce. Toutes nos félicitations.

Union Nazairienne Conseil Intersyndical

Réunion du 20 Mai, à S'-Malo-de-Guersac

La séance est ouverte à 9 heures par Villeneuve, assisté de Pressensé, secrétaire général de l'U.R.O., et Linger, secrétaire du Conseil. Après lecture du procès-verbal, le président rappelle aux Syndicats de la métallurgie, les dernières circulaires confédérales et demande instamment d'y répondre. Perraud et Leroux, de Saint-Malo, promettent d'être plus réguliers.

Meignen, de Trignac, met ensuite le conseil au courant de la situation aux U.M.B. L., et des nouvelles tentatives de grève des confédérés, mécontents de leur récent échec.

Linyer fait remarquer l'absence du conseiller de La Chapelle-des-Marais, et demande que les camarades de cette région soient rattachés aux Syndicats du lieu où ils travaillent (Trignac, Méan ou Penhouët). La proposition est adoptée.

Le secrétaire demande au Conseil de confier à Villeneuve la tâche d'assister au Congrès de la métallurgie et de la C.F.T.C., du 26 au 28 mai. M. Pressensé insiste également, et Villeneuve accepte.

Le secrétaire général de l'U.R.O. expose alors au Conseil Intersyndical les derniers travaux du Comité national de la C.F.T.C., publiés d'autre part. La séance est levée à 11 h. 1/4.

H. Linger, secrétaire général.

Syndicat des Employés et des Dames employées

Réunion mixte du 30 Mai 1928

La séance est ouverte à 18 h. 45, au Siège, par Linger, assisté de Mme Hervoche. Le président annonce la visite de Marcel Poimboeuf, secrétaire fédéral, pour le lundi 8 octobre 1928 ; puis remet au trésorier un stock de brochures sur les assurances sociales, éditées par « L'Employé ». Les syndiqués pourront les acheter au prix de 0 fr. 25.

On discute aussitôt les noms des candidats aux élections du Conseil de Prud'hommes (Section du Commerce). MM. Julien Moyon, dessinateur, trésorier du Syndicat, et Alexis Villeneuve, tarificateur, ancien vice-président, sont désignés comme candidats pour la première catégorie. Après une longue discussion entre MM. Guillemot, Robert, Chapron, Belliot et Mme Hervoche, on désigne pour la deuxième catégorie : Mme Hervoche, employée, présidente, et Mlle Lenu, caissière, secrétaire du Syndicat des Dames employées.

Linger rappelle que la prochaine réunion mensuelle des employés aura lieu le deuxième lundi, 11 juin, à 20 heures 30, et annonce qu'on y nommera les candidats aux postes de délégués du chantier de Penhouët.

La séance est levée à 19 h. 45.

C. Bouillant, Secrétaire.

Syndicat des Employés

Réunion du 11 Juin 1928

La séance est ouverte à 20 h. 20 par Linger, assisté de Bouillant et Julien Moyon. Le président commente les résultats des élections prud'hommes pour la Section Commerciale. Si nos candidats n'ont pas été élus, c'est parce que nous n'avons pas fait inscrire tous les employés catholiques que nous connaissons. Les inscriptions furent,

du reste, faites au dernier moment. Il faudra, une prochaine fois, agir plus efficacement.

La lecture de la correspondance apprend au Conseil que Marcel Poimboeuf fera une conférence à Saint-Nazaire le lundi 8 octobre, et que, d'autre part, la réunion du Conseil de l'U. R. Ouest aura lieu à Nantes le 17 juin. Bouillant est désigné pour représenter l'Union Nazairienne.

Une vive discussion s'engage ensuite entre Linger et Guillemot, au sujet des élections de délégués des bureaux au chantier de Penhouët. Villeneuve, Moyon, Lemaire, Bouillant, Belliot, Pichot, Lolicart, prennent part à la discussion et approuvent le président. Les propositions du Syndicat Chrétien, adoptées par le Conseil syndical, seront communiquées au Syndicat confédéré par accord. Le président et le secrétaire suivront cette affaire.

La séance est levée à 22 heures.

Le Secrétaire.

CHOISISSEZ BIEN vos Produits d'Alimentation

Parmi nos produits alimentaires de première nécessité figure l'huile à manger ; par ces chaleurs et ces temps orageux, la salade et la vinaigrette ont notre préférence, mais, pour cela, devons-nous choisir des maisons qui vendent des produits GARANTIS. LE DEPOT OLEICOLE DE FRANCE, 12 bis, Rue de Verdun, est avant tout une maison d'huiles de table, vous y trouverez donc, non seulement DES HUILES DE PREMIER CHOIX à des prix DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE, mais aussi des succédanés de l'huile, tels que le SAVON DE MARSEILLE 72 %.

POUR ACHETER BON ET PAS CHER, IL FAUT S'ADRESSER A DES MAISONS SPECIALISEES.

CHOLET

Syndicats professionnels féminins de l'Abbaye

C'est dimanche dernier que la section de Cholet des S.P.F.A. donnait sa séance récréative annuelle.

La journée débuta par une messe à l'église Saint-Pierre, messe dite à l'intention des Syndiqués décédés. M. l'abbé Brac, directeur diocésain des Œuvres de jeunesse et venu tout exprès, fit un sermon fort goûté : Sa grande demande, c'est qu'il faut créer des cadres, des élites, pour entraîner la masse. Pendant cette messe, une jeune syndiquée (qui s'est déjà fait applaudir plusieurs fois), fit entendre un « Ave Maria » et un « Souvenez-vous », accompagnée par M. Bleuze, le distingué organiste de Saint-Pierre. Ces deux morceaux ravirent absolument l'assistance.

Après la messe, M. Brac réunit les membres des Syndicats à l'école du Sacré-Coeur.

L'après-midi eut donc lieu, au Cercle catholique, dans la salle hospitalière de la rue de Roussel, la belle séance récréative annuelle donnée par les membres des Syndicats. Tout le monde connaît les Syndicats chrétiens, ces organismes si utiles, si opportuns, organismes d'avenir, qui devraient être encore plus répandus.

Bien avant l'heure du lever du rideau, la cour et la salle du Cercle sont comme une ruche bourdonnante et joyeuse ; nombreuses sont les jeunes filles venues pour applaudir leurs compagnes et leur prêter aussi leur concours en vue d'une mise au point et d'une réalisation parfaites. Nombreux aussi et sympathique, est le public qui a bienôt rempli la salle. M. l'archiprêtre Notre-Dame devait présider cette séance, mais au dernier moment, il fut malheureusement empêché de venir. Nous lui en exprimons ici nos bien sincères regrets. M. le chanoine Vincent, supérieur de l'Institution Sainte-Marie, avait tenu à répondre à l'invitation de la Section Choletaise des Syndicats, et à venir ainsi honorer tout particulièrement cette belle fête. Près de lui était M. l'abbé Bre, le sympathique vicaire de Notre-Dame, et qui est aussi le directeur du Cercle Catholique. Puis M. l'abbé Brac — déjà nommé — ayant à ses côtés Mlle Bonnet, si dévouée à toutes les œuvres, et qui est spécialement pour la Section de Cholet le guide éclairé, à la Charité inépuisable.

D'aimables vendeuses circulaient dans la salle et distribuaient de jolis programmes — de leur confection probablement — et auxquels il ne manquait que la signature.

Puis une sonnette dans les coulisses fit arrêter le joyeux brouhaha et le rideau se leva sur une scène charmante de cette pièce dramatique intitulée « L'Autre Amour » et tirée du roman si vrai et si moral de Pierre l'Ermite : « La Vieille Fille ». Cette pièce, assez brève et dont l'intérêt augmente à chaque acte, fut délicieuse de jeunesse et de grâce et combien émuante est la scène où la charmante Simone apprend par sa mère que le jeune homme qu'elle aime et dont elle se croit aimée, aime, non pas elle, mais sa sœur Ginette ! De cette grande douleur surnaturellement acceptée, date la vocation de Simone. Désormais, elle sera apôtre à sa façon. Elle consacre sa jeunesse, tout son temps à l'œuvre des patronages, et elle devient vite la grande sœur très aimée de toutes les petites Midinettes, leur prodiguant sa charité et ses conseils. Et elle restera toujours fidèle à cette vie de dévouement et de joie intérieure, féconde et durable. Il faut féliciter particulièrement Mlle Simone pour son jeu parfait, si mesuré, et qui rendait si bien les sentiments qu'elle interprétait. Tous nos compliments aussi à Mme Reynolds, la mère, et à Mlle Ginette, qui posséda une rare aisance, et qui joue d'une façon toute gracieuse. Décor superbe au troisième acte qu'il faut noter, la toile de fond si évocatrice, avec sa prairie et son ruisseau à l'onde transparente et sur tout cela les jeunes joueuses de

ANGERS

Syndicat des employés de Banque, de Commerce et de l'Industrie

10, rue du Vollier, ANGERS

Le Syndicat qui, voici deux ans, avait une vie chancelante, a repris force et vigueur et des adhérents sont amenés de temps en temps, grâce à de vaillants propagandistes qu'il faudra bien un jour mettre à l'honneur.

Dernièrement eut lieu l'Assemblée générale annuelle à laquelle le Conseil Syndical rendit compte de son mandat dans un rapport clair et succinct de son secrétaire Bougis. Le trésorier Baril mit également l'Assemblée au courant de la situation financière qui, si elle n'est pas encore brillante, présente néanmoins un budget bien satisfaisant.

Puis il fut procédé aux élections statutaires, ensuite, sur la décision prise par notre ami Mathelin de ne pas solliciter le renouvellement de son mandat de président, le bureau fut ainsi constitué : Président, A. Rochereau ; vice-présidents, Mathelin et Dupont ; secrétaire, Bougis ; trésorier, Baril.

Au début de mai fut entreprise une campagne pour la fermeture des épiceries le dimanche afin de permettre aux employés le repos dominical intégral.

Des tracts furent distribués aux portes des églises et des épiceries par des syndiqués et par des J. O. C. La presse fut mise à contribution. Des visites près des patrons donnèrent des résultats satisfaisants presque tous étant partisans de la fermeture, dans de certaines conditions qui font l'objet du travail en cours. Des réunions, bien suivies, furent organisées pour les commis épicier.

Qu'il nous soit permis un souhait, que dans toutes les villes où existe un Syndicat chrétien pareille campagne soit menée, et au lieu de voir la fermeture intégrale du dimanche être une exception, sous peu cette mesure serait généralisée, permettant à nos camarades de l'alimentation de jouir d'un repos mérité et d'une vie familiale plus intense.

Dans le courant de mai eut lieu une réunion intersyndicale remise à plusieurs reprises où une de nos collègues des Syndicats féminins, Mlle Réthoré, donna lecture d'un rapport très documenté et très intéressant sur le Congrès de Nantes.

En résumé, vie très intense aux Syndicats masculins qui permet les plus beaux espoirs.

Mais qu'on nous excuse les redites, ces espoirs ne pourront devenir réalité que par une collaboration constante de tous les Syndiqués, soit par l'assistance régulière aux réunions pour la formation d'une élite syndicale, soit par une propagande acharnée dans tous les milieux, magasins, bureaux, ateliers, mais aussi et surtout par la mise en pratique de la devise divine : Aimez-vous les uns les autres, en facilitant le service de placement, en indiquant toujours tous les emplois qui seraient ou pourraient devenir vacants.

C'est avec plaisir que nous apprenons qu'un de nos camarades des plus dévoués, Raymond Billaud, a obtenu un Diplôme d'honneur à l'examen de fin des cours de banque organisés à la Bourse de Commerce. Toutes nos félicitations.

Union Nazairienne Conseil Intersyndical

Réunion du 20 Mai, à S'-Malo-de-Guersac

La séance est ouverte à 9 heures par Villeneuve, assisté de Pressensé, secrétaire général de l'U.R.O., et Linger, secrétaire du Conseil. Après lecture du procès-verbal, le président rappelle aux Syndicats de la métallurgie, les dernières circulaires confédérales et demande instamment d'y répondre. Perraud et Leroux, de Saint-Malo, promettent d'être plus réguliers.

Meignen, de Trignac, met ensuite le conseil au courant de la situation aux U.M.B. L., et des nouvelles tentatives de grève des confédérés, mécontents de leur récent échec.

Linyer fait remarquer l'absence du conseiller de La Chapelle-des-Marais, et demande que les camarades de cette région soient rattachés aux Syndicats du lieu où ils travaillent (Trignac, Méan ou Penhouët). La proposition est adoptée.

Le secrétaire demande au Conseil de confier à Villeneuve la tâche d'assister au Congrès de la métallurgie et de la C.F.T.C., du 26 au 28 mai. M. Pressensé insiste également, et Villeneuve accepte.

Le secrétaire général de l'U.R.O. expose alors au Conseil Intersyndical les derniers travaux du Comité national de la C.F.T.C., publiés d'autre part. La séance est levée à 11 h. 1/4.

H. Linger, secrétaire général.

Syndicat des Employés et des Dames employées

Réunion mixte du 30 Mai 1928

La séance est ouverte à 18 h. 45, au Siège, par Linger, assisté de Mme Hervoche. Le président annonce la visite de Marcel Poimboeuf, secrétaire fédéral, pour le lundi 8 octobre 1928 ; puis remet au trésorier un stock de brochures sur les assurances sociales, éditées par « L'Employé ». Les syndiqués pourront les acheter au prix de 0 fr. 25.

On discute aussitôt les noms des candidats aux élections du Conseil de Prud'hommes (Section du Commerce). MM. Julien Moyon, dessinateur, trésorier du Syndicat, et Alexis Villeneuve, tarificateur, ancien vice-président, sont désignés comme candidats pour la première catégorie. Après une longue discussion entre MM. Guillemot, Robert, Chapron, Belliot et Mme Hervoche, on désigne pour la deuxième catégorie : Mme Hervoche, employée, présidente, et Mlle Lenu, caissière, secrétaire du Syndicat des Dames employées.

Linger rappelle que la prochaine réunion mensuelle des employés aura lieu le deuxième lundi, 11 juin, à 20 heures 30, et annonce qu'on y nommera les candidats aux postes de délégués du chantier de Penhouët.

La séance est levée à 19 h. 45.

C. Bouillant, Secrétaire.

Syndicat des Employés

Réunion du 11 Juin 1928

La séance est ouverte à 20 h. 20 par Linger, assisté de Bouillant et Julien Moyon. Le président commente les résultats des élections prud'hommes pour la Section Commerciale. Si nos candidats n'ont pas été élus, c'est parce que nous n'avons pas fait inscrire tous les employés catholiques que nous connaissons. Les inscriptions furent,

du reste, faites au dernier moment. Il faudra, une prochaine fois, agir plus efficacement.

La lecture de la correspondance apprend au Conseil que Marcel Poimboeuf fera une conférence à Saint-Nazaire le lundi 8 octobre, et que, d'autre part, la réunion du Conseil de l'U. R. Ouest aura lieu à Nantes le 17 juin. Bouillant est désigné pour représenter l'Union Nazairienne.

Une vive discussion s'engage ensuite entre Linger et Guillemot, au sujet des élections de délégués des bureaux au chantier de Penhouët. Villeneuve, Moyon, Lemaire, Bouillant, Belliot, Pichot, Lolicart, prennent part à la discussion et approuvent le président. Les propositions du Syndicat Chrétien, adoptées par le Conseil syndical, seront communiquées au Syndicat confédéré par accord. Le président et le secrétaire suivront cette affaire.

La séance est levée à 22 heures.

Le Secrétaire.

PARAPLUIES - OMBRELLES - CANNES

Emile FERRADOU
V^{ie} GUILMET-FERRADOU
SUCCESSION
22, Rue de la Fosse - NANTES
TELEPHONE 121.27
Remise de 5% aux Membres du Syndicat Chrétien

Clinique du Boccage

Avenue Emile-Boissier
(près la Place Canclaux)

Tel. 132.77 NANTES Tel. 132.77

CLINIQUE MÉDICALE

CLINIQUE CHIRURGICALE
CLINIQUE D'ACCOUCHEMENT

Installation moderne, hygiène et confort

Conditions toutes spéciales
aux Familles faisant partie du Syndicat

A VENDRE A NANTES

(dans divers quartiers)

TERRAINS A BATIR

de toutes contenances

TOUTES FACILITÉS DE PAIEMENT

La plupart de ces terrains conviennent tout particulièrement aux travailleurs qui désirent se faire construire une maison par application de la loi RIBOT.

S'adresser : Société d'Extension de Nantes
2 bis, rue Dugommier

Vous cherchez des MEUBLES
de fabrication soignée, à un Prix
mo.ère, adressez-vous à

LA FABRIQUE DE MEUBLES MASSIFS

21, Rue Mercœur - NANTES

Conditions spéciales aux familles des Syndiqués

tennis, le front ceint du bandeau de circonstance, scène fort charmante. Après ce dernier acte, M. l'abbé Brac monta sur la scène et nous exposa d'une voix forte et chaude, et d'un geste pénétrant, le but des Syndicats chrétiens, et leur utilité de plus en plus actuelle. M. Brac est un apôtre, un convaincu. Un grand feu intérieur l'anime et il veut communiquer ce feu. Sa foi et sa charité font mieux que soulève les montagnes, elles soulèvent et transforment ce qu'il y a de plus lourd et de plus décourageant au monde ; l'indifférence, l'égoïsme et la médiocrité. Quel bien immense font ceux qui, ayant une influence sur les masses, veulent arriver surtout à les spiritualiser, à leur donner une conscience, un esprit chrétiens. M. Brac loue la mentalité chrétienne de nos populations angevines, mais il nous met en garde contre une trop grande tranquillité. Les forces du mal ne sont point en léthargie. Le communisme, quoi qu'on ait dit dernièrement, est toujours aussi à craindre ; car il est malheureusement plus facile de faire appel aux sentiments de haine et de jalousie qu'à ceux préconisés par l'Évangile. Nous qui savons, nous devons lutter en proportion — à la fois — de la résistance ennemie et de la grandeur de notre but. Il n'est qu'une question : la question sociale, tous nos efforts devraient s'organiser pour la rendre peu à peu moins imparfaite.

Instruisons-nous et soutenons effectivement les œuvres sociales. Le conférencier nous rappela l'exemple si actuel, hélas ! d'Halluin, lequel est bien propre à nous instruire. Soyons dociles à l'impulsion du grand pape Léon XIII, qui comprit si bien la question sociale, mais qui ne fut pas lui, toujours bien compris. De cette action sociale et chrétienne néo-réformatrice, M. Brac nous donna des exemples, desquels la générosité n'a d'égale que l'humilité. De telles vies sont des harmonies, le monde en ignore toute la vraie beauté, car le monde ne va pas plus loin que les apparences. M. l'abbé Brac fut très applaudi. Puisse-t-il avoir été compris.

Après l'entr'acte, nous eûmes le plaisir d'entendre le duo célèbre de

A LA VILLE DE REIMS
MAISON DE CONFIANCE
PATRON
Opticien spécialiste
3, rue Thiers (près l'Hôtel-de-Ville)
NANTES
Exécution des Ordonnances de MM. les Oculistes
10 % de Remise aux Membres du Syndicat Chrétien

COMPAGNIE NANTAISE
DE NAVIGATION A VAPEUR
Service des Messageries de l'Ouest
Tél. : 139.28 - 140.14 - 147.49
Service de voyageurs et marchandises
sur la Loire,
les côtes du Morbihan et de la Vendée
Excursions sur Mer pendant la Saison d'Été

CRÉDIT NANTAIS
Société Anonyme - Capital 30 Millions
SIÈGE SOCIAL : NANTES, 4, Rue Voltaire
Tél. 139.55 (4 lignes), 145.07 (1 ligne)
R. C. 129 B
Succursales : Brest, Châteaubriant, Lorient,
Morbihan, Quimper, Vannes
41 AGENCES ET BUREAUX EN BRETAGNE
Toutes opérations de Banque et de Bourse

VITRAUX D'ART
pour Eglises et Appartements
Henri UZUREAU
Peinture - Vitrierie - Décoration
9, RUE D'ERLON, 9 - NANTES

CHAUSSURES BON-SECOURS
A. MOTTAIS
6, Rue Bon-Secours - NANTES
Chaussures en tous genres
LUXE - TRAVAIL - FATIGUE
Maison se recommandant
par la qualité de ses articles
5 % de Remise aux Membres du Syndicat Chrétien

LA CAPITALISATION
Entreprise privée soumise au Contrôle de l'État
BONS D'ÉPARGNE
Versements et Tirages mensuels
B. FRANÇOIS
14, rue Jean-Jacques-Rousseau, NANTES
— Téléphone 127.78 —

Chaussures en tous genres
Joseph CLEMENT
20, Rue Grande-Blesse - NANTES
Remise 15 % à MM. les Ecclésiastiques
et Communautés
10 % aux membres du Syndicat
et à toutes Associations Religieuses

Etes-vous satisfaits ?
Continuez à prendre de bonnes tasses de
CHOCOLAT L. REVAULT
ou de
CACAO L. REVAULT
Goûtez le MODANA (Chocolat à croquer)
Dépôt à Nantes : A. POUDAT & C°
4, Rue Mercœur Tél. 148.90

CORSETS ÉLASTIQUES - GAINES - BAS A VARICES
Ceintures Médicales en tous Genres
E. LETHU
ATELIERS ET TISSAGE
A SAINT-NAZAIRE
6, 8, 10 Passage Pommeraye
NANTES
PRIX DE FABRIQUE
TOUS TISSUS ÉLASTIQUES
Remise de 5 0/0 aux Membres du Syndicat Chrétien

Office Central de la Photographie
A. THURET
26-28, Rue de Verdun, NANTES
Tous les Appareils et Fournitures générales
Tirages-Reproductions, Travaux pour Amateurs
Spécialités Kodak, Estampes d'Art
Remise spéciale aux Membres du Syndicat Chrétien

Photographie
Ancienne Maison H. PÉNOT
Lucien DENIAU, Succ'
6, Place du Change, NANTES
Agrandissements, Charbon, Pointe sèche
Travaux Industriels et Amateurs
10 % de Remise aux Membres du Syndicat Chrétien

ENTREPRISE GÉNÉRALE
PEINTURE - VITRERIE - PAPIERS PEINTS
GLACES & MIROITERIE - TENTURES
Installations complètes pour tous genres de commerces
P. AFFILÉ
21, Rue Saint-Léonard - NANTES
Remise de 5 et 10 % aux Membres du Syndicat
Chrétien.

Monuments Funéraires
TAILLÉS ET POLIS
BRONZES - MARBRES
Sté des GRANITS de l'OUEST
MAGASIN : 20, Rue Mercœur
USINE : Rue de Roche-Maurice
Tél. 128.97 NANTES

Pour vos Achats
Vins de Table - Vins fins et Liqueurs
ADRESSEZ-VOUS A LA MAISON
THÉOPHILE GUILLON
où vous trouverez le plus grand choix
DEMANDEZ et aux meilleures conditions
La "FINE-BRETAGNE"
La meilleure des Eaux-de-Vie de Vin
Téléphone 148.97
Pour les Syndicats, remettre les Commandes, 6, rue de Bel-Air

Installations Sanitaires
A. ETOURNEAU
12, Quai Duquay-Trouin - NANTES
Téléphone : 412.38
SUCCURSALE A POITIERS, Rue J.-de-Grailly
Téléphone : Poitiers 5.26

Meublez-vous chez
HAURY
1 et 3, rue du Pont-Sauvelout
A NANTES
MAISON DE CONFIANCE
Remise de 5 % aux Membres du Syndicat

BISCUITERIE NORMANDE
1 bis, Quai Turenne, NANTES - Tél. 134.20
PRODUITS UNIQUES :
Le Normandy Caprice ;
Les Petits Cakes ;
Le Prince de Galles ;
Grosses Madeleines fondantes ;
Le Chocolat « Joyeux Réveil »,
de l'Abbaye de Tinchebray (Orne).

MASSAGE FACIAL - MANUCURE
Coiffure de Dames - Parfumerie
COIFFURE A DOMICILE POUR MARIAGES
Jane Mahaud
19, Rue des Vieilles-Douves
(près des marches du Bon-Pasteur)
NANTES
Conditions spéciales aux Syndiqués

ÉLECTRICITÉ
LUMIÈRE, FORCE, SONNERIES, TELEPHONES
T. S. F.
A. TOUVERON
15, rue Jean-Jaurès - NANTES
Téléphone 125.90
Prix avantageux et Remise aux Syndiqués
GRAND CHOIX DE LUSTRIERIE

TISSUS - CONFECTION - MESURE (Hommes, Dames, Enfants)
Rayon spécial d'Articles de Travail
MAISON ARROUET
2, Rue Bon-Secours - NANTES
LITERIE
Maison de confiance vendant bon marché
RÉFECTION - PLUMES - DUVETS
Remise de 5 % aux Syndiqués

CYCLES et MACHINES A COUDRE
L. LEVÊQUE
13 et 13 bis, Place Viarme - NANTES
NEUF ET OCCASIONS
Réparations et Accessoires
de Machines de toutes Marques
Remise de 5 % aux Syndiqués
sur présentation de la carte délivrée par le Syndicat

CHAUSSURES CHARLES TESSIER
5, Rue de Feltre (face au marché)
NANTES
Maison de Confiance - La plus ancienne de l'Ouest
RÉTHORÉ-TESSIER, Propriétaire
Remise aux Membres du Syndicat Chrétien

Société Générale
18, Rue Lafayette
NANTES
BANQUE - CHANGE - BOURSE

GRAVURE SUR MÉTAUX
Anc. Maison FOURNIER et ARNOUX
Fondée en 1895
JEAN TERRIEN
Fournisseur d'Administrations Publiques et de l'État
10, Rue Cacaout - NANTES
Timbres en caoutchouc et cuivre - Dacteurs
Foliotiers - Vignettes et Timbres élastiques
pour tous usages - Plaques émail de toutes
formes et dimensions - Fournitures
générales : encres, tampons, etc., etc.

L'Alliance Régionale de l'Ouest
Compagnie Anonyme d'Assurances contre l'INCENDIE et de RÉASSURANCES
Siège Social à NANTES, 11, Rue Franklin Tél. 413.82
CONSEIL D'ADMINISTRATION :
MM. René DELAFOY, anc. député, Président.
Charles HAENTJENS, Vice-Président.
Jean BABIN-CHEVAYE.
Hippolyte BARDON, Assureur.
Jules BONDUËLLE, *.
MM. Etienne HIBON, *.
Anatole MANCEAU, ancien député.
Robert PERGELINE, *.
Raymond RICHOU, *.
R. C. Nantes 739 B.

RIPOCHE et Cie
2, Rue Pierre-Landais, NANTES
Téléphone 113.33
Transports Automobiles - Camionnage
Voitures pour Excursions
Mariages - Sociétés
Camions Autos Déménagements
Camionnettes pour Livraisons

NANTES-DENTAIRE
13, Rue Lafayette - NANTES
Cabinet dentaire ouvert tous les jours
de 8 h. à 12 h. et de 14 h. à 19 h.
CHIRURGIENS DENTISTES de la FACULTÉ de MÉDECINE de PARIS
Traitement et Extraction des Dents sans douleur
Dentiers les plus perfectionnés - Prix Modérés

ENTREPRISE GÉNÉRALE DU BATIMENT
Favreau et Lavageau
TELEPHONE 130.53
4, Place du Martray - NANTES

SAINTE-MARGUERITE
Achetez un Terrain - Faites construire une Villa
LA MER - LA PLAGE - LE BOIS
EAU - GAZ - ÉLECTRICITÉ - PRIX MODÉRÉS
Entre SAINT-BRÉVIN-L'Océan et SAINT-MICHEL
LOTISSEMENT DE L'HERMITAGE
Terrains de toutes Contenance, à partir de DIX FRANCS le mètre
Toutes facilités sont accordées aux Mutualistes pour se rendre Propriétaires
 Paiements mensuels, trimestriels, semestriels ou annuels
LOCATIONS - VENTES
S'adresser : SOCIÉTÉ D'EXTENSION DE NANTES - 2 bis - Rue Dugommier

ENTREPRISE DE CHARPENTES
P. Oheix
Avenue du Grand-Clos
(Boulevard Lelasseur) NANTES
Chantier : Rue de la Gourmette

Entreprise Générale de Peinture
L. Chatellier, Père et Fils
7, rue Paré - NANTES
Téléphone 125.13
Conditions spéciales aux Familles des
Syndiqués qui font construire une habi-
tation familiale.

PLÂTRERIE - DÉCORATION - STAFF
FUMISTERIE
A. Bilon & Ancelin
ENTREPRENEURS
31, Rue de Bel-Air - NANTES
Téléphone 117.49

Serrurerie d'Art et de Bâtiment
André ROBIN
7, Rue Franklin - NANTES
Téléphone 129.71

COUVERTURE - PLOMBERIE
Ancienne Maison B. BARBÉ
Raymond PAILLAT, succ'
65, Rue Saint-Donatien - NANTES
Appareils Sanitaires ; Salles de Bains
Chauffage Central ; Thermo-Siphon

EXPERTISE IMMOBILIÈRE
G. CADOU
EXPERT-GÉOMÈTRE - LICENCIÉ EN DROIT
48, rue Desaix - NANTES
TÉLÉPHONE 126.32
Mesurages, Bornages, Lotissements, Comptes
de Mitoyenneté, Gérances de Propriétés,
Vente et Achat d'Immeubles.

le talent aux Choletais, accompagnait au piano. Ce duo et le solo de Lakmé furent véritablement hors de pair : les deux charmantes artistes enthousiasmèrent l'assistance qui les applaudit chaleureusement.
Il faut louer aussi les jolis intermèdes chantés d'une voix si pure et si agréable.
Puis, pour finir, on nous donna « la comédie pour laquelle je ne puis m'étendre faute de place, mais qui mérite pourtant des félicitations spéciales, tant par son comique fin et de bon aloi, que par le remarquable talent de toutes les interprètes. Nous n'oublierons pas de sitôt la Mathurine et toutes ses compagnes, ni l'infortunée Mme Corniel si bien incarnée. Cette petite comédie — ainsi que la pièce précédente — nous donne une haute leçon morale et sociale.
Toutes nos félicitations et tous nos remerciements aux si dévouées organisatrices de cette belle fête — qui fut complète en vérité, puisque l'idée dominante en fut que nous devons donner à ceux qui en ont besoin — et au-dessus de « panem et circenses » — les paroles de vie qui seront toujours le primordial.

M. Oudin, président de la Fédération des cheminots.
La veille, une réunion tout intime avait groupé des membres du jeune Syndicat des cheminots. M. Oudin les entretint de la nécessité du groupement professionnel et leur parla de différentes questions les intéressant particulièrement.
Le dimanche, après avoir assisté à la messe à l'église Saint-Jacques, au cours de laquelle M. le chanoine Barillet, curé de Saint-Jean-Baptiste, leur adressa une substantielle allocution, les membres des différents Syndicats se réunirent en assemblée générale du Cercle catholique.
Les deux rapports qui y furent présentés firent ressortir l'activité des Syndicats au cours de l'année écoulée. Notons particulièrement la création d'une union locale et la formation d'un nouveau groupe : Le Syndicat des Cheminots.
Puis, M. Oudin fit une intéressante et très vivante causerie sur le devoir social des catholiques, montrant la raison d'être des Syndicats chrétiens et faisant appel à l'esprit de solidarité qui doit unir tous les travailleurs. Le talent et la force de conviction de l'orateur firent impression sur les auditeurs qui ont accueilli ses paroles avec succès et sauront en faire leur profit.
Le soir de l'Ascension, une foule nombreuse était venue assister, au Cercle catholique, à la représentation donnée au profit des Syndicats chrétiens et applaudit actrices et acteurs. Une quête faite au cours de la soirée a permis d'envoyer 200 fr. aux chômeurs d'Halluin, victimes de la tyrannie des Syndicats révolutionnaires.

DOCUMENTATION
L'Etat augmente ses subventions aux caisses de chômage syndicales et mutuelles
On sait qu'à côté des fonds de chômage créés par les départements et les communes, les syndicats professionnels et les sociétés de secours mutuels peuvent créer des Caisses pour venir en aide à ceux de leurs membres qui viennent à être atteints par le chômage involontaire par perte d'emploi.
Ces Caisses bénéficient depuis 1905 de subventions de l'Etat, jusqu'ici le taux de ces subventions était inférieur au taux de celles qui étaient attribuées aux fonds de chômage, alors qu'à la différence de ces derniers qui sont exclusivement alimentés par les deniers publics, les Caisses syndicales et mutuelles tirent leurs ressources des cotisations de leurs membres.
Il y avait là une anomalie à laquelle le ministre du Travail, d'accord avec le président du Conseil, ministre des Finances, vient de mettre fin en faisant signer par le Président de la République un décret, daté du 7 février 1928.

LEGISLATION SOCIALE
APPRENTISSAGE
Le Journal Officiel du 22 mars 1928 a publié une loi du 20 mars, rendant obligatoire le contrat d'apprentissage et prévoyant des sanctions en cas de non observation de la loi.
BREVET PROFESSIONNEL
Le Journal Officiel du 19 avril 1928 a publié un décret du 23 mars, modifiant le décret du 31 mars 1926 relatif à l'institution du brevet professionnel.
LOI DE 8 HEURES
Le Journal Officiel du 3 mai 1928 a publié un décret du 29 avril 1928, modifiant le décret du 15 août 1923, déjà modifié par les décrets du 3 avril 1925 et du 18 mai 1926, portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 23 avril 1919 sur la journée de 8 heures au Commerce de détail de marchandises autres que les denrées alimentaires dans un certain nombre de villes.
Ce décret étend les dispositions du décret précité du 15 août 1923 :
1° Aux communes du département de la Seine non encore réglementées ;
2° Aux villes comptant moins de 50.000 et plus de 25.000 habitants, non encore réglementées ;
3° A deux villes comptant moins de 25.000 habitants, où des accords sont intervenus pour l'extension de la réglementation : Chaumont et Lunéville.

Ce décret entre en vigueur un mois après sa publication au Journal Officiel, c'est-à-dire le 4 juin.

CHATELLERAULT
Fête du Travail
Les syndiqués chrétiens de notre ville se sont réunis en grand nombre, le dimanche 20 mai, pour célébrer la fête chrétienne du travail, sous la présidence de

COOPÉRATION
SAINT-NAZAIRE
Imprimerie du Courrier de Saint-Nazaire, rue du Palais, 24..... 5 %
Lehuédé, tissus, rue du Calvaire (au lieu de 4 %)... 5 %
Traverse, chaussures, rue de Paris, (au lieu de 8 %)... 10 %
Pouget, chapelier, rue de Nantes... 5 %
MEAN
Soubrannes fils, chaussures, avenue de l'Eglise... 10 %
You, cycles, rue de Trignac, 5 et 10 %
Le Gérant : FOULON PAUL.
Imp. DUPAS & C^{ie}, 37, rue Saint-Clément, NANTES.

Aux termes de ce décret, le taux des subventions est porté de 30 à 33 % pour les Caisses isolées, et de 30 à 40 % pour les Caisses fédérées.
Le décret apporte en outre des améliorations au régime actuel. Il lève de 6 à 8 francs le maximum de secours journalier sur lequel est calculée la subvention de l'Etat, et de 60 à 120 jours la durée de la période de secours sur laquelle joue cette même subvention.
Pour faciliter la création des Caisses de chômage, le décret assimile enfin aux Caisses ayant six mois de fonctionnement, qui sont seules admises aux subventions de l'Etat, les Caisses qui, lors de leur création, reçoivent de l'organisation syndicale ou mutuelle qui les a créées, une dotation représentant six mois au moins de cotisations des adhérents.
Ces divers avantages sont signalés aux grandes organisations syndicales et mutualistes afin de les inciter à multiplier et à développer les Caisses syndicales et mutuelles qui ont un rôle si utile à jouer dans la lutte contre le fléau social qui s'appelle le chômage.
Ce qui honore toute profession, c'est la conscience avec laquelle on accomplit le devoir de son état.
F. MAUVEZIN.

Tél. 123.28
NANTES
- R. C. 553 -
FAITES TOUS VOS ACHATS A
LA CHATELAINÉ
Tél. 123.28
SAINT-NAZAIRE
- R. C. 553 -